

Conseil de gestion du 14 mars 2025

Délibération n°2025-002

Approbation du rapport d'activité 2024

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 464/2024 du 20 décembre 2024, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition du rapport d'activité 2024 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2024.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Pallares', with a stylized flourish at the end.

Président du conseil de gestion



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION



DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

P. 3

Préambule

P. 4

**Les actions
phares**

P. 6

La gouvernance

P. 14

État d'avancement du plan de gestion

Axe stratégique 1

**PROGRESSER DANS LA PROTECTION
DES HABITATS ET DES ESPÈCES**

Axe stratégique 2

**PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE
CULTUREL MARITIME**

Axe stratégique 3

**RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET AMÉLIORER
LA QUALITÉ DU MILIEU**

Axe stratégique 4

**ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE SUR LES ENJEUX
DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ESPACE LITTORAL ET MARIN**

P. 40

Annexes



Préambule

À la suite du bilan à mi-parcours engagé avec le conseil de gestion en 2022-23, le conseil de gestion a adopté un plan d'action « **Ambition 2029** » qui donne une vraie visibilité sur le cap et les objectifs à atteindre pour la fin du plan de gestion. C'est sur cette base que les priorités seront retenues dans chaque programme d'action annuel.

La mer en débat a permis d'imaginer quel développement serait accordé sur le golfe du Lion à l'éolien et à quelle hauteur le Parc y serait confronté, ce même débat public s'est aussi intéressé à la planification des zones de protection forte. La décision de l'Etat prise en octobre dernier a bien identifié sur le Parc trois zones sur lesquelles il lui est confié de travailler sur la réduction des pressions dans la perspective de contribuer à 2027 aux 5% de ZPF retenus pour la façade. Au-delà de l'extension sur la côte rocheuse de la réserve marine de Cerbère-Banyuls dont le dossier déposé par le département est à l'instruction par l'Etat, le Parc aura à lancer le travail sur la côte sableuse et engager une coopération avec l'Espagne pour la gestion de la pêche sur les canyons. La planification à 2035 a retenu sur le Parc l'équivalent d'un peu moins de 1 GW en 2 appels d'offre successifs, suivrait en 2050 un appel d'offre de 1,1 GW au cœur du Parc.

La nouvelle **réglementation sur la pêche** de loisir a été mise en place en février 2024, accompagnée d'un gros effort de communication et de sensibilisation du

public. Le succès a été au rendez-vous avec environ 6 000 pratiquants déclarés sur l'application CatchMachine et une assez large compréhension des enjeux sous-tendus par ce nouveau cadre d'exercice d'une activité très répandue sur le territoire.

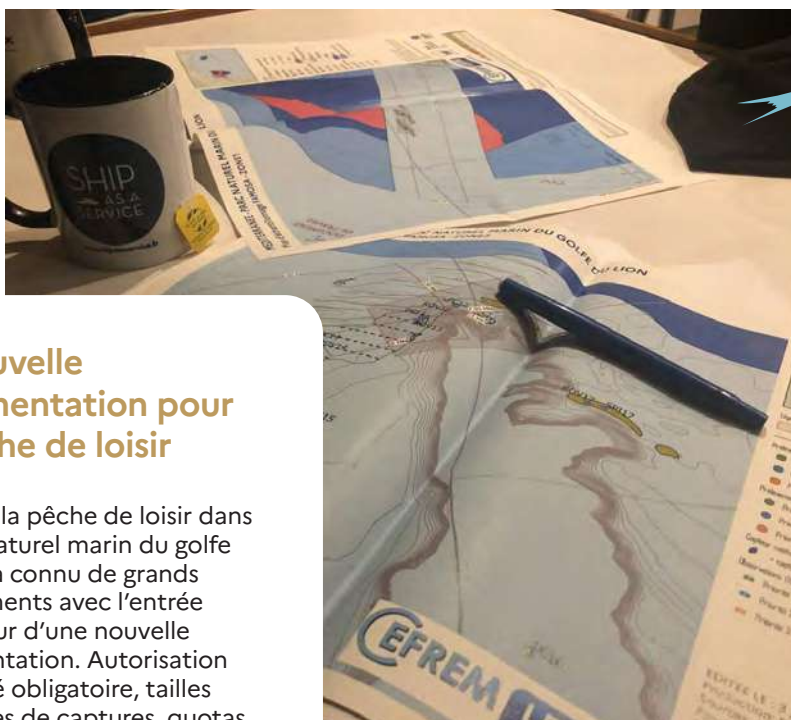
Deux gros dossiers portés par l'OFB sur des programmes européens ont été obtenus en 2024 sur la **gestion des risques de capture accidentelle et de dérangement** des cétacés, oiseaux marins et tortues. L'un porte sur l'Analyse Risque Pêche (au sens des activités professionnelles) répondant aux obligations dans les sites Natura 2000 et l'autre s'attachera aux activités de loisir sur les mêmes espèces auxquelles s'ajouteront les raies et requins.

L'année 2024 a été celle de deux missions d'exploration au large. La première baptisée **Ecalion** visait à approfondir la connaissance des habitats profonds et de leurs espèces associées dans les canyons. La seconde appelée **Famosa**, financée par l'observatoire national éolien visait, elle, à explorer des zones méconnues du plateau continental abritant des formations benthiques particulières.

L'outil pédagogique original des **aires marines éducatives** a pris en 2024 un bel essor avec l'éclosion de 16 classes inscrites dans cette démarche soutenue financièrement par des subventions du Parc/OFB : 11 AME sur 10 communes qui regroupent 16 classes, soit 4 nouvelles AME qui s'ajoutent au réseau.

Les actions phares

© Grégory Agin / Office français de la biodiversité



La nouvelle réglementation pour la pêche de loisir

En 2024, la pêche de loisir dans le Parc naturel marin du golfe du Lion a connu de grands changements avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation. Autorisation d'activité obligatoire, tailles minimales de captures, quotas, périodes d'interdiction de pêche, et sensibilisation renforcée ont marqué l'année. Malgré des défis, plus de 5 800 pêcheurs se sont enregistrés, et une large diffusion d'outils pédagogiques a permis une meilleure appropriation des règles

AXE 4 – PROJET 6



Réglementation encadrant la pratique de la pêche de loisir au sein du Parc.
© Léa Normand / Office français de la biodiversité

Campagne océanographique FAMOSA : l'exploration des fonds, au large

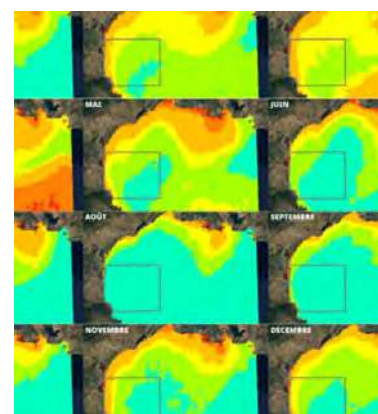
En novembre, la campagne FAMOSA financée par l'ONEM (Observatoire National de l'Eolien en Mer) et organisée par l'OFB, le CEFREM et le LECOB a permis l'acquisition de données géophysiques (bathymétries et sismiques) dans la partie occidentale du Golfe du Lion. La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à toutes les études à vocations environnementale, scientifique ou industrielle.

AXE 1 – PROJET 7

Suivi environnemental du littoral par satellite

Avec 100 km de linéaire côtier, incluant 35 km de côte rocheuse, le Parc a exploré les possibilités de pouvoir couvrir l'ensemble de son territoire dans un laps de temps limité et pouvoir répéter cette observation à plusieurs reprises dans un délai restreint. L'objectif de ce projet est d'évaluer et de démontrer l'utilité des techniques basées sur l'analyse d'images satellitaires pour enrichir spatialement et temporellement les suivis déjà en place dans la région.

AXE 3 – PROJET 4





Première ponte de tortue marine

Le 25 juillet 2024, une tortue caouanne (*Caretta caretta*) est venue pondre sur une plage du littoral du Parc naturel marin. L'équipe du Parc avec ses agents spécialement habilités a mis en place le dispositif de protection prévu lors d'une ponte sur une plage fréquentée avec des risques de prédation par des animaux domestiques. Le Parc a bénéficié de l'appui précieux de bénévoles des associations « la charbonnière » et du « G.O.R » et de l'aide et la veille d'autres organismes professionnels qui ont permis l'émergence et l'immersion de 61 nouveaux-nés pour une « petite » ponte de seulement 66 œufs.

AXE 1 – PROJET 6



Tortillon de *Caretta*
© M. Aubry / GOR

Acquisition de connaissances sur le cycle de vie du requin Peau bleue

Le projet MOUVBLUE, mené avec l'Ifremer et le CRIOBE, confirme le rôle clef du golfe du Lion dans le cycle de vie du requin peau bleue. Il a renforcé le suivi des populations grâce au marquage, aux balises satellites et à l'analyse génétique des individus. Les résultats permettent d'affiner les enjeux de conservation et de sensibiliser les pêcheurs. Ce projet éclaire les interactions entre cette espèce vulnérable et les activités humaines.

AXE 1 – PROJET 3

La gouvernance



Conseil de gestion du Parc
© Léa Normand / Office français de la biodiversité

LES RÉUNIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL DE GESTION

Le 7 février 2024 la commission particulière du débat public « la mer en débat » organise un temps d'animation autour du sujet de la planification maritime avec le conseil de gestion. Sur le thème des Zones de Protection Forte (à quels endroits et avec quelles règles pour quelles activités ?), trois ateliers sont animés avec participants : « ZPF et parcs éoliens en mer », « ZPF et pêches », « ZPF et tourisme ». Le rapport de la CNDP sera rendu en juin 2024 et la décision de l'Etat consécutive à cette grande concertation sera publiée en octobre 2024. Le bureau du 28 février débattera notamment du projet de réserve de biosphère transfrontalière. Le conseil du 12 mars abordera entre autres le déploiement de l'arrêté pêche loisir. La dissolution du gouvernement en juin entraînera le report du conseil de gestion au 10 septembre qui permettra un premier examen du projet de feuille de route 2025-2029 du plan de gestion et la présentation de la planification de l'éolien retenue par l'Etat. Le 12 décembre le conseil de gestion adoptera par délibération la stratégie « Ambition 2029 » et décidera de l'évolution de son appel à projet.

LES GROUPES DE TRAVAIL

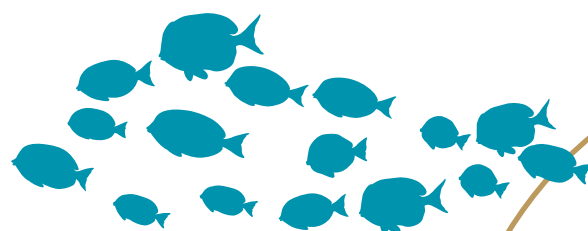
Le conseil de gestion a adopté le principe de confier des mandats à des groupes de travail (GT) constitués par délibération, de telle sorte que cette représentation du conseil explore et traite un sujet défini. En 2024, ces GT ne se sont pas réunis. Pour la pêche, un travail important a été réalisé en 2023 qui a abouti à la proposition de la nouvelle réglementation de la pêche de loisir, dont l'arrêté préfectoral a été signé le 14 février 2024. En raison du travail de la commission nationale du débat public sur les thèmes ZPF et éolien en mer, le GT ne s'est pas réuni mais une réunion a été organisée avec l'ensemble des membres du conseil de gestion pour aborder ces points.

Nom du groupe de travail	Mandats (extraits)	Nombre de réunions
GT Pêche Co-animation : Mme Maria Ruyssen (Ifremer) et Mme Lauriane Vasseur	Créer de l'unité, de la cogestion dans le Parc autour des enjeux de pêche au service de la ressource, des filières d'exploitation et de la protection du milieu marin et ce, à partir de trois axes prioritaires : • Suivi et gestion des ressources halieutiques • Gestion et réglementation • Valorisation de la filière pêche	0 Pas de réunion suite au travail sur la nouvelle réglementation de la pêche de loisir validé par le conseil de gestion au mois de juillet 2024
GT ZPF (zones de protection forte) Co-animation : M. Philippe Lenfant (UPVD-CEFREM)	Accompagner et expertiser le processus de renforcement de la protection suivant quatre axes prioritaires : • Délimitation des sites à enjeux sur la base des connaissances scientifiques ; • Analyses des pressions/impacts des différentes activités pour la construction d'un argumentaire partagé par site ; • Prise en compte des incidences économiques et sociales (bénéfices des mesures de protection et mise en place de mesures d'accompagnement éventuelles) ; • Evaluation des effets (écologiques et économiques) de la protection à moyen et long termes.	0 Consultation durant l'année 2024 de la commission nationale du débat public sur les thèmes ZPF et éolien en mer

LES AVIS CONFORMES, SIMPLES ET TECHNIQUES

Le nombre de sollicitations du Parc pour avis a été de 51 en 2024. Ce nombre est équivalent à celui des années précédentes (49 en 2023). Seuls des avis techniques, rendus par le Directeur délégué, ont été élaborés. Il s'agit pour l'essentiel de renouvellements d'AOT pour des manifestations sportives ou culturelles sur le littoral (21 : parcours de randonnées VNM, concours de pêche, expo photos, etc.), des mouillages individuels (2) ou à des fins scientifiques (6).

L'annexe 1 récapitule les avis rendus.



L'EQUIPE ET LES MOYENS LOGISTIQUES

Cette année encore, il y a eu des changements substantiels dans l'équipe du Parc en 2024, notamment en raison de départs de titulaires... mais aussi du recrutement en CDD sur projet et ESC de plusieurs agents. Ainsi les mouvements de personnes ont été les suivants :

- Du 02/01/2023 au 31/03/2023, Léa BEAUCOURT en remplacement d'Aurélie JOU (congé de maternité)
- Du 01/02/2023 au 26/09/2025, Léa NORMAND en contrat d'alternance Communication
- Le 01/05/2024, arrivée de Jessica LAURENT, CDD de 3 ans dans le cadre du LIFE EMM (Espèces Marines Mobiles)
- Du 01/05/2024 au 31/12/2024, Noëline AMHILAT en CDD chargée de mission « stratégie portuaire et sensibilisation des plaisanciers »
- Le 01/12/2024, arrivée de Marine SIRGUY en contrat d'alternance chargée de mission « patrimoine culturel »
- Du 09/09/2024 au 29/08/2025, Anaël CADARS en contrat d'alternance pour l'élaboration du suivi de la qualité de l'eau
- Du 16/12/2024 au 31/11/2025, Aurélie DUVAL en contrat d'alternance sur les risques côtiers
- Le 01/04/2024 arrivée de Sébastien GRAVA, Agent de terrain, service Opération

Les services civiques :

- Valentine VANDENBILCKE (du 19/09/2024 au 15/05/2025)
- Florian MARIN (du 13/04/2024 au 31/01/2025)

Stagiaires de Master :

- Amaury GODEBERT (avril à septembre 2024)
- Clarysse CHEVRY (mars à septembre 2024)
- Roxane BEURNIER (avril à septembre 2024)

Durant 2024, il y eut 12 différents stagiaires (niveau 3^e à Licence)

BUDGET INITIAL 2024

(autorisation d'engagement) :

1 339 056 €

(hors masse salariale et loyer)

BUDGET EXÉCUTÉ 2024

(en AE)

1 339 056 €

(intégrant des financements SNB)

Véhicules de service

« Clio », « 3008 »,
« Yaris », « Kangoo (x2) »,
« Trafic », « Rifter »

Moyens à la mer

SRA de 7,50 mètres « Cap alla »
vedette de 12 mètres « Mobula »



Mobula
© Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité

SÉMINAIRE DES PARCS NATURELS MARINS À ARGELÈS-SUR-MER DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2024

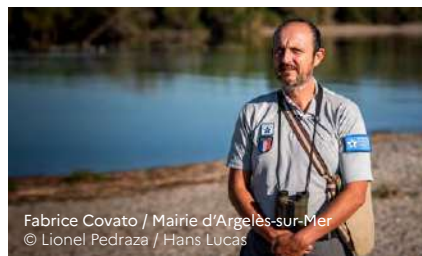
Comme tous les deux ans les Parcs naturels marins se réunissent durant trois jours lors d'un séminaire pour travailler ensemble sur les nombreuses thématiques qu'ils ont en commun et partager leurs expériences. Cette année, le Parc naturel marin du golfe du Lion était l'hôte de cet événement et le rassemblement a eu lieu à Argelès-sur-Mer. Environ 200 agents, en majorité des personnels des Parcs, des délégations de façade et des spécialistes du milieu marin au sein de l'OFB, se sont réunis. La grande nouveauté de cette année a été la mise en place d'ateliers de terrain où les participants sont allés à la rencontre d'intervenants directement sur site : gestionnaire de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, organisateur de manifestations sportives en mer, scientifiques et gestionnaire de port. Ainsi ont-ils pu échanger sur l'articulation nécessaire pour travailler en étroite collaboration entre 2 aires marines protégées contiguës ou superposées, sur l'organisation et l'encadrement des manifestations sportives, sur le passage des suivis scientifiques aux mesures de gestion des Parcs et enfin sur l'amélioration des pratiques et le contrôle des usagers.



Photo de groupe
© J. Molto / Office français de la biodiversité

PARTENARIATS ET PARTICIPATION À DES INSTANCES DE GESTION (NON EXHAUSTIF)

Le Parc poursuit sa participation à diverses instances du territoire et au-delà. Il participe au comité consultatif de la réserve marine de Cerbère-Banyuls, ainsi qu'à son conseil scientifique. Il siège dans le CELMO (Comité État Littoral Mer Occitanie) placé sous l'autorité du préfet de région qui coordonne l'action de l'État sur le littoral et en mer, où convergent de nombreuses politiques publiques. Il siège au sein de l'ObsCat qui suit la dynamique du littoral sur la côte sableuse et a participé à l'installation de l'ObsRoc sur la côte rocheuse. Il poursuit son partenariat avec la commune d'Argelès-sur-Mer – gestionnaire de la réserve du Mas Larrieu - sur la cogestion du site Natura 2000 mixte « Embouchure du Tech et grau de la Massane ». Le président du conseil de gestion du Parc siège au Parlement de la mer et au Conseil maritime de façade. Le Parc siège au CA de l'UVPO. Le conseil de gestion a désigné Annie PEZIN – élue de la commune d'Elne - au comité régional biodiversité. Le Parc siège aussi au comité de gestion du site de Paulilles, dans le réseau des parcs naturels d'Occitanie, ainsi que dans les CLE des syndicats de bassins versants.



Fabrice Covato / Mairie d'Argelès-sur-Mer
© Lionel Pedraza / Hans Lucas

TABLEAU DE BORD ET INDICATEURS

Le Parc ne dispose toujours pas d'un set d'indicateurs important, la priorité ayant été donnée à la mise en œuvre d'actions en lien avec le plan de gestion. Le développement et la mise au point des

indicateurs nécessitent un investissement en temps important qui, en l'absence d'une personne dédiée, ne se mettra en place que petit à petit. Pour autant, certains indicateurs sont déjà opérationnels.

Concernant la gouvernance, deux indicateurs sont en place depuis plusieurs années :

Indicateur « Mobilisation du conseil de gestion »

Le nombre de réunions du conseil de gestion et du bureau qui se sont déroulées en 2024 a été équivalent à celui de 2023 (3 conseil de gestion et 1 bureau). Le conseil de gestion s'est réuni de manière informelle au mois de février dans le cadre d'une présentation de la commission nationale du débat public sur les thématiques de l'éolien en mer et des ZPF.

Le taux de participation des membres du conseil de gestion aux différentes réunions est de 67%, avec un taux plus élevé pour le bureau (80%) et plus faible pour le conseil de gestion (60%) qui réunit beaucoup plus de personnes (60 au total).

MOBILISATION DU CONSEIL DE GESTION	NIVEAU D'EXIGENCE « Une mobilisation forte et équilibrée du conseil de gestion »					
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
	Indices « Nombre de réunions »			3		
	Indices « Présences »			3		
	Indicateur 2024			3		

Indicateur « Fonctionnement interne du Parc »

Le fonctionnement du conseil de gestion est évalué à partir des questionnaires anonymes fournis en séance à l'ensemble des membres du conseil de gestion lors de chaque session. Pour rappel, le questionnaire est scindé en deux parties : la première concerne la qualité des débats, l'équilibre de la prise de parole par les participants, etc. La seconde partie concerne l'accompagnement des membres du conseil de gestion par l'équipe technique et les délais de mise à disposition des documents fournis, leur compréhension pour permettre la prise de décision, etc.

L'indicateur du fonctionnement du conseil de gestion est considéré comme bon en 2024, mais il a baissé par rapport à 2023 où il était classé en très bon. Toutefois, le nombre de membres du conseil de gestion qui répond au questionnaire en fin de séance est de moins en moins élevé. Le taux de réponse est passé de 57% en 2022, 42% en 2023 et seulement 34% en 2024.

Un effort doit être porté pour corriger ce recul.

FONCTIONNEMENT INTERNE DU PARC	NIVEAU D'EXIGENCE « Un conseil de gestion pleinement fonctionnel et dans l'anticipation »					
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
	Indices « Fonctionnement du conseil »				4	
	Indices « Accompagnement du Parc »					5
	Indicateur 2024				4	

Concernant la finalité du plan de gestion « Faire du Parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin... », deux indicateurs sont opérationnels.

Indicateur « Productions scientifiques »

Cet indicateur, qui comptabilise sur 3 années glissantes le nombre de publications, d’articles, d’ouvrages scientifiques ou de présentations lors de colloques, pour lesquels le Parc a participé ou est cité, est classé comme bon. Il est stable

depuis 2023. Le Parc continue d’être attractif pour la recherche et l’expérimentation afin d’améliorer la connaissance et le suivi du milieu, des espèces et des activités

PRODUCTION SCIENTIFIQUES	NIVEAU D'EXIGENCE					
	« Un parc reconnu comme territoire d'étude avec au moins 40 productions scientifiques ou de gestion sur 3 années glissantes »					
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
						Confiance
	Indicateur 2024				4	100%

Indicateur « Actions de diffusion »

L’indicateur regroupe, sur 3 années glissantes, le nombre d’interventions orales (conférences) ou écrites (rédaction d’articles, post Facebook) partageant des résultats d’acquisition de connaissances ou de valorisation de cadres de gestion, d’outils ou de méthodes du Parc. En 2024, le nombre d’actions de diffusion a été de 79, donc une très nette augmentation par rapport à 2023 (50). Celle-ci est liée notamment à la mise en oeuvre du cycle des « Effets Mer » qui avait pour

objectif de présenter au plus près de la population et dans des lieux divers (bars, restaurants de plage, etc.) les actions du Parc, mais aussi toutes les interventions auprès des scolaires dans le cadre de la convention de partenariat avec l’OOB. L’indicateur est au niveau « très bon » depuis 2019, ce qui met en évidence le travail fait par le Parc pour le partage des informations auprès du public et des acteurs du Parc.

ACTIONS DE DIFFUSIONS	NIVEAU D'EXIGENCE					
	« Un parc reconnu comme territoire de partage avec au moins 60 actions de diffusions sur 3 années glissantes »					
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
	Indicateur 2024					5



Indicateur « Qualité des eaux de baignade »

La qualité sanitaire des eaux de baignade sur le territoire du Parc est passée au niveau « bon » en 2024, avec 13 dépassements de seuils ANSES sur l'ensemble des prélèvements et donc, un score de l'indice « alertes sanitaires » sur l'année qualifié

de « moyen ». Ce maintien des « alertes sanitaires » n'est à ce jour pas expliquée, et une attention particulière sera portée sur la qualification de l'origine de ces pollutions sur l'année 2025.

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE	NIVEAU D'EXIGENCE					
	100 % des zones de baignades recensées au moins en qualité « bonne » dont 95 % en qualité « excellente »					
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
	Indices « Qualité "bonne" »					5
	Indices « Qualité "excellente" »					5
	Indices « Alertes sanitaires »			3		
	Indicateur 2024				4	

Indicateur « Tursiops »

L'indicateur « Tursiops » permet d'évaluer l'évolution de la présence du grand dauphin (*Tursiops truncatus*) dans un périmètre donné, par renseignement de l'abondance relative de l'espèce et de la surface qu'elle occupe. Cet indicateur de tendance s'appuie sur les données récoltées lors de campagnes en

mer dédiées moyennées sur une période de 3 ans. Les valeurs seuils des deux indices qui le composent, ont été déterminées à partir des données des 5 premières années de suivi. Le score, de moyen obtenu pour 2024, signifie qu'il n'y a pas eu d'évolution notable entre 2022 et 2024.

Tursiops	NIVEAU D'EXIGENCE					
	Maintien de la capacité d'accueil pour toutes les espèces de cétacés fréquentant le Parc					
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
	Indices « Abondance relative »			3		
	Indices « Aire d'occupation »			3		
	Indicateur 2024			3		





État d'avancement du plan de gestion

Axe stratégique 1

PROGRESSER DANS LA PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

Projet 1

Étude et suivi de la mégafaune



Grand dauphin *Tursiops truncatus*
© Jessica Laurent / Office français de la biodiversité

Le suivi des populations de cétacés, débuté en 2018, a été poursuivi cette année et 4 campagnes en mer ont été réalisées. Elles servent à acquérir les données alimentant l'indicateur « Tursiops », évalué à moyen en 2024, ainsi que des connaissances sur d'autres compartiments de la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques, macroplancton), les activités anthropiques et les macrodéchets. Elles représentent, pour 2024, 86 heures d'effort d'échantillonnage, 1 278 km parcourus et 1 923 observations réalisées, tous compartiments confondus. La partie la plus au large du Parc (20-35 MN) n'a, cette année encore, pas pu être prospectée, faute de navire approprié mais un marché public a été élaboré.

Projet 2

Protection des oiseaux nicheurs

En 2024, pour la cinquième année consécutive, le parc a participé à l'opération nationale « Attention, on marche sur des œufs ». Cela consiste, comme à Torreilles par exemple, à mettre en place des filets de protection, affichettes d'information, et présence d'agents pour la sensibilisation, la surveillance et le suivi.

La préservation temporaire (d'avril à août) d'espaces naturels du littoral a pour objectif de protéger la nidification et l'élevage contre des interactions anthropiques négatives envers deux espèces d'oiseaux protégées aux populations déclinantes : la « sterne naine » et le « gravelot à collier interrompu ».

Comme les années précédentes, des dérangements intempestifs ont mis en échec les premières nidifications, mais la mise en place en urgence d'une « mise en défens » sur un lieu de ponte de remplacement à Barcarès a permis l'envol de plusieurs jeunes gravelots et près de 25 juvéniles de sterne naine, une première depuis bien longtemps sur notre littoral !

À noter que la mise en place de ces dispositifs bénéficie également à une espèce végétale protégée nationalement, « l'euphorbe péplis », qui, abritée du piétinement pendant sa période de croissance et de fructification, a vu ses effectifs réapparaître ou croître sensiblement.



Poussins de Gravelot à collier interrompu
© Amaury Godbert / Office français de la biodiversité



Projet 3

Acquisition de connaissances sur le cycle de vie du requin peau bleue

Le projet MOUVBLUE, en partenariat avec l'Ifremer et le CRILOBE et financé grâce au plan France Relance, visait à approfondir les connaissances sur l'écologie du requin peau bleue (*Prionace glauca*) en Méditerranée occidentale car des études ont indiqué que le golfe du Lion pouvait jouer un rôle central dans son cycle de vie, notamment comme zone de reproduction, de parturition et de nurserie. En 2024 les actions de terrain ont été poursuivies afin de consolider les données sur la répartition et le comportement de ces requins dans le Parc naturel marin du golfe du Lion, mobilisant pêcheurs de loisir, professionnels, moniteurs et guides de pêche et scientifiques.

L'objectif principal du projet était d'identifier et de caractériser les habitats fonctionnels du requin peau bleue dans le golfe du Lion pour mieux orienter les actions de conservation. Les campagnes de marquage visaient à comprendre ses déplacements, son utilisation des habitats et les risques liés aux activités humaines. Les données collectées viennent alimenter les connaissances fondamentales nécessaires à sa gestion et à la définition de mesures adaptées.

Marquage d'un requin
© Léa Normand / Office français de la biodiversité



© Jessica Laurent / Office français de la biodiversité



Carte représentant les déplacements des requins peau bleue marqués avec des balises satellite entre 2012 et 2023



© Esri - Sources : GEBCO, NOAA, CHS, OSU, UNH, CSUMB, National Geographic, DeLorme, NAVTEQ, and Esri

En 2024, le projet a continué avec l'organisation de campagnes de marquage et d'échantillonnage des requins et le traitement de toutes les données récoltées depuis 2022. Au total, sur les 3 années du projet, le Parc naturel marin a réalisé 17 sorties en mer, marquant et échantillonnant 14 requins grâce aux pêcheurs de loisir et à un moniteur et guide de pêche. L'Ifremer a de son côté mené 15 sorties avec un pêcheur professionnel, permettant le marquage de 13 requins, le balisage de 12 requins et l'échantillonnage de 6 individus. Tous les individus capturés sauf un présentaient une taille inférieure à la taille adulte, démontrant la fréquentation du Parc par des nouveau-nés, des juvéniles de l'année ainsi que des jeunes. L'utilisation de balises satellites a permis de suivre les déplacements des requins, confirmant leur forte présence dans le golfe du Lion. Des observations sous-marines à l'aide de caméras placées sur les palangres ont révélé des interactions complexes entre les requins et les engins de pêche, mettant en évidence des comportements d'évasion et de prédation sur les appâts. L'analyse de la diversité génétique a été réalisée par le CRILOBE en ajoutant les nouveaux individus aux échantillons précédemment acquis, elle a donc porté sur une cohorte de 200 individus. Cette analyse de parenté a identifié 32 familles comportant majoritairement 2 individus mais pouvant aller jusqu'à 10, ce qui correspond à un nombre très important d'individus apparentés par rapport à la taille de l'échantillonnage. La conclusion de cette partie de l'étude est que la zone combine une faible taille efficace, une zone d'agrégation, une zone de nurserie avec un probable comportement de philopatrie (fidélité au lieu de naissance).

Les résultats obtenus renforcent l'hypothèse du rôle clef du golfe du Lion dans le cycle de vie du requin peau bleue et permettent de mieux appréhender l'impact des activités humaines sur cette espèce vulnérable. Ces résultats ouvrent la voie à une poursuite des marquages car ils démontrent la nécessité d'augmenter l'échantillon. La limite de la méthode « capture-marquage-recapture » pour les petits individus pourrait être levée par l'utilisation des balises dont la taille a fortement diminué. Enfin, un renforcement de la sensibilisation des pêcheurs et du grand public pourrait contribuer à améliorer la coexistence entre les activités humaines et la préservation de cette espèce.

Avec le soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité



Projet 4

Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Les données nécessaires à l'évaluation de l'état écologique de la roche infralittorale et du coralligène selon la méthode de l'EBQI ont été collectées en 2024. Ce suivi partagé avec la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls comporte 10 stations pour la roche infralittorale et 11 stations pour le coralligène, allant du cap Leucate au cap Cerbère. Elles sont en cours de validation et aboutiront à la seconde évaluation de l'état écologique de ces 2 habitats d'intérêt communautaire. Une étude, là aussi en partenariat avec la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, accompagné du GIS Posidonie, a posé les bases d'un suivi de l'efficacité des ZMEL à la restauration ou au maintien dans un bon état de conservation des herbiers de posidonie. De nombreuses prospections en plongée ont été effectuées le long de la côte sableuse entre Argelès-sur-Mer et Canet-en-Roussillon afin d'inventorier les occurrences de cymodocée, phanérogame marine protégée.

Suite à la campagne ECALION d'exploration de la biodiversité des milieux profonds du Parc, le traitement et l'analyse des données récoltées lors des 23 plongées du ROV est en cours. Les occurrences des 2 espèces de coraux froids ont d'ores-et-déjà servi aux travaux de l'Ifremer sur la modélisation de leur habitat au sein du canyon Lacaze-Duthiers.

Le Parc a de nouveau été le site pilote pour le développement d'un protocole de surveillance des zones d'introduction d'espèces non-indigènes testé cette année dans la zone conchylicole de la lagune de Salses-Leucate ainsi qu'au sein du port de Port-Vendres, partenariat mis en place depuis 2021 avec PatriNat et l'Université de Bordeaux. La Parc est également partenaire de MARBEC de l'Université de Montpellier au sein du réseau d'AMP sentinelles pour un suivi à long terme des fonds rocheux au travers des communautés de poissons et de crustacés détectables par ADN environnemental.

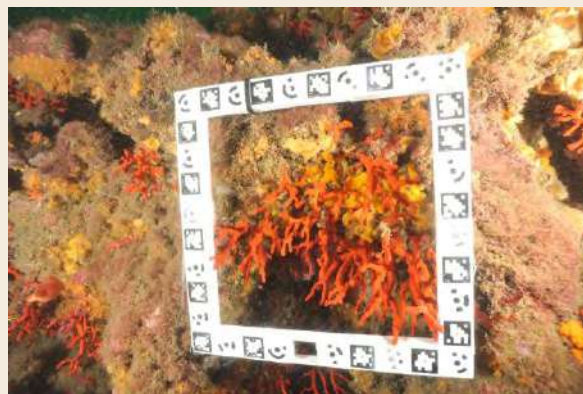


Suivi habitat
© Suzie Humbert PATRINAT (OFB-MNHN-CNRS-IRD)

Projet 5

Suivis des espèces réglementées

Le Parc fait partie du programme de suivi « corb et mérout » de la façade méditerranéenne consacré à l'évaluation de l'efficacité des arrêtés portant réglementation de la pêche pour une gestion durable de ces espèces et pour lequel le Parc est l'une des trois zones témoins continentales depuis 2015. Seuls quelques individus ont été rencontrés au sein des stations suivies en dehors de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls lors des comptages de l'été 2024. Concernant le corail rouge, une étude réalisée par Septentrion Environnement est en cours afin d'évaluer l'état de conservation des populations de la côte Vermeille, dans l'objectif du renouvellement de l'arrêté préfectoral réglementant sa récolte.



Corail rouge
© Septentrion Environnement





Projet 6

Première ponte de tortue marine

Le 25 juillet 2024, une tortue caouanne (*Caretta caretta*) est venue pondre pour la première fois sur une plage du littoral du Parc naturel marin.

Faisant suite à une augmentation cette dernière décennie du nombre de pontes de cette espèce de tortue marine sur le littoral méditerranéen en Italie, France et Espagne, 2023 et 2024 ont vu une douzaine de pontes sur le littoral français et quelques 200 puis presque 500 en Italie !

L'équipe du Parc avec ses agents spécialement habilités a mis en place le dispositif de protection prévu lors d'une ponte sur une plage fréquentée avec des risques de prédation par des animaux domestiques.

Validés par l'Observatoire des Tortues Marines (MNHN/OFB) et coordonnés par le Réseau des Tortues Marines de Méditerranée Française, des grilles de protection et des panneaux d'information et de sensibilisation étaient disposés sur le site.

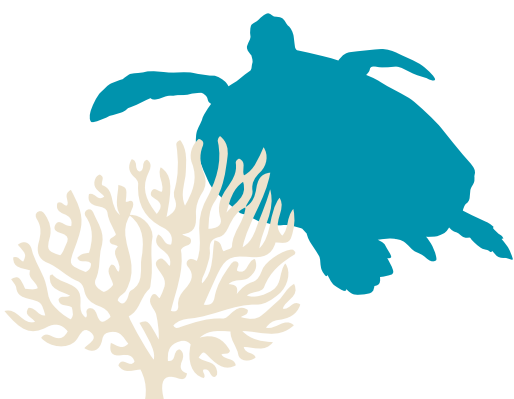
Tortillon
© M. Aubry / GOR

Le 17 septembre, après 54 jours d'incubation, les premiers « tortillons » remontaient les quelques 50 cm qui séparaient le nid de la surface du sable et rejoignaient aussitôt la mer. Mesurant 6/7 cm pour un poids de 12/15gr, ils ont dû affronter une houle d'est violente et précoce pour la saison.

Le Parc bénéficiait alors de l'appui précieux de bénévoles des associations « la charbonnière » (sauvetage faune sauvage) et le « G.O.R » (groupe Ornithologique du Roussillon).

Avec l'aide et la veille d'autres organismes professionnels (OFB, Gendarmerie, Police Municipale et Services Techniques municipaux) c'est une extraordinaire aventure humaine qui s'est nouée autour de cet événement et a permis l'émergence et l'immersion de 61 nouveaux-nés pour une « petite » ponte de seulement 66 œufs.

Le 22 octobre, Thierry Bonnier, Préfet des Pyrénées-Orientales et Serge Pallarès, Président du conseil de gestion du PNMGL, ont tenu à rassembler tous les intervenants pour les remercier chaleureusement de leur précieux investissement.



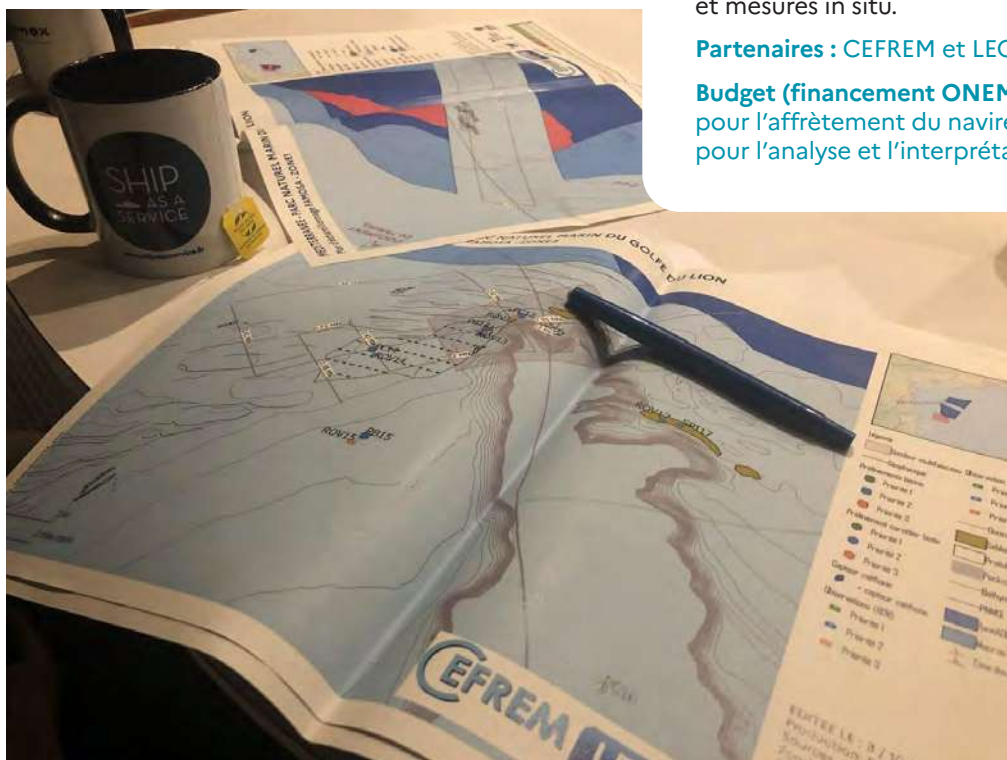
Projet 7

FAMOSA - Faciès morphologiques et sédimentaires du plateau continental du Parc

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à toutes les études à vocation environnementale, scientifique ou industrielle. Précédemment, des structures morphologiques et sédimentaires particulières avaient été observées à proximité des têtes de canyons du Parc.

Le Parc a programmé une campagne sur certaines de ces structures, des dômes ou bombements, de relief positif de l'ordre du mètre et de la centaine de mètres de diamètre. L'origine de ces structures (actives ou fossiles) est attribuée à des sorties de fluides, mais le lien avec des bio-constructions ne peut pas être écarté à ce stade.

En novembre, la campagne FAMOSA financée par l'ONEM (Observatoire National de l'Eolien en Mer) et organisée par l'OFB, le CEFREM et le LECOB a permis l'acquisition de données géophysiques (bathymétriques et sismiques) dans la partie occidentale du golfe du Lion.



Préparation des stations et profils sismiques
© Grégory Agin / Office français de la biodiversité

Derniers préparatifs de la benne avant mise à l'eau
© Grégory Agin / Office français de la biodiversité



Les projets à venir d'implantations d'éoliennes flottantes ont été l'occasion, pour le ministère, de programmer de nombreuses campagnes d'acquisitions de données en complément des zones précédemment couvertes par la recherche publique. La compilation des données de toutes ces campagnes permet d'aboutir à une base de données importante (Figure 1) fournissant une vision exceptionnelle des processus actuels et passés affectant les fonds marins.

Une deuxième campagne est programmée au premier semestre 2025, essentiellement basée sur l'utilisation d'un ROV et des prélèvements et mesures in situ.

Partenaires : CEFREM et LECOB

Budget (financement ONEM) : 240 000 €
pour l'affrètement du navire et 180 000 €
pour l'analyse et l'interprétation des résultats

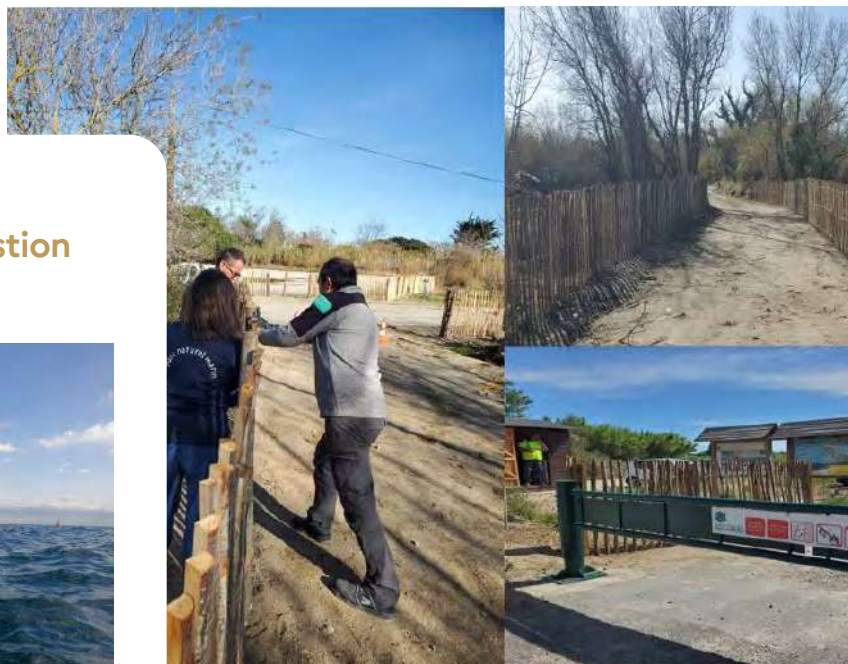
Projet 8

Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques



Bouée d'amarrage
© Office français de la biodiversité

Le Parc est gestionnaire d'une zone de mouillages (ZMEL) comprenant 52 bouées installées à l'attention des différents usagers. Depuis 2022 une importante stratégie de communication est mise en œuvre chaque année avant la saison : conférences, distribution de supports d'informations (flyers, cartes, autocollants) auprès des capitaineries et offices de tourisme et communication via les médias. Deux personnes ont de nouveau été recrutées pour réaliser des enquêtes de perception, des suivis de fréquentation et sensibiliser les usagers de la baie de Sainte Catherine, en lien avec le département des Pyrénées Orientales sur l'installation de sa nouvelle ZMEL en baie de Paulilles.



Projet 9

Co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

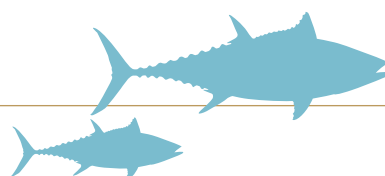
Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Pour mettre en œuvre la gestion de la partie continentale du site, une co-gestion avec la commune d'Argelès-sur-Mer a été mise place. Une des actions phare de cette année 2024 a été la mise en défens des habitats naturels d'intérêt communautaire dans le secteur du bocal du Tech sur la réserve naturelle du mas Larrieu.

Projet 10

Conception et mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites

L'adoption en février 2024 de l'arrêté réglementant la pêche de loisir dans le Parc a largement orienté la politique de contrôle pour cette année. Avec 125 missions de surveillance dans l'année et 60% des contrôles dédiés exclusivement à la pêche de loisir, le Parc et ses partenaires ont contribué à faire connaître cet arrêté au plus grand nombre et ont pu répondre aux nombreuses interrogations des pêcheurs et usagers. La sensibilisation et le rappel de la réglementation ont été largement

privilégiés, en concertation avec les autres services de contrôle. Les missions communes avec ceux-ci se sont par ailleurs poursuivies en 2024 dans une mesure comparable à 2023. Enfin, le Parc a continué la sensibilisation et le contrôle des usagers dans les ZMEL de son territoire.



Projet 11

Avancement de la stratégie ZPF

2024 n'aura pas permis de réunir le GT dédié à ce sujet. La commission de débat public « la mer en débat » aura par contre abordé ce sujet de la planification des ZPF sur la façade, incluant un atelier avec le conseil de gestion en février. La préfecture maritime, chargée de ce dossier, a demandé une feuille de route à chaque AMP de Méditerranée. Trois secteurs ont été proposés par le Parc :

- Sur la côte rocheuse, l'extension de la réserve marine (dossier déposé en cours de procédure), pouvant être complétée localement au nord du cap Béar.
- Au large le site Natura 2000 canyons
- Sur la côte sableuse, une enveloppe de travail sur laquelle préciser les ambitions

La réserve marine s'est portée candidate label ZPF sur sa zone de protection partielle actuelle. Le dossier est à l'instruction. En octobre 2024 l'Etat s'est prononcé favorablement sur la proposition de feuille de route du parc, suite au débat public.

Projet 12

Analyse Risque Pêche

En application des directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats » (92/43/CEE), l'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, du fait de la spécificité de cette activité, gérée à l'échelle des flottilles de pêche et non du porteur de projet (ie de l'armateur). L'OFB accompagne techniquement, via un financement du FEAMPA et la participation de plusieurs partenaires dont le CRPMEMO, les services de l'Etat (Préfecture maritime et Direction Interrégionale de la mer) et les gestionnaires de sites N2000 pour la mise en place de ces ARP. En tant que gestionnaire de 5 sites N2000, l'équipe du Parc participe à cette démarche. L'année 2024 a vu son planning perturbé du fait de complications administratives empêchant le démarrage officiel de l'implication des comités dans la démarche. Les résultats de l'analyse biogéographique ont pointé sur le Parc des secteurs à risque pour les interactions entre tous les groupes d'espèces et les engins de pêche suivants : chalut de fond, chalut pélagique, filet, palangre et senne. L'année 2025 permettra d'affiner ces premières analyses et d'entamer des premiers tests de mesures de réduction des interactions.



Projet 13

Prise en compte des interactions avec les espèces sensibles par les activités de loisir dans le cadre du Life « Espèces Mobiles Marines » (Life EMM)

Le Parc est engagé avec différents services de l'OFB dans un projet européen d'envergure - le LIFE Espèces Marines Mobiles, sur la période 2024-2027 - dont l'objectif vise à réduire les principales causes de dérangement et de mortalité de 23 espèces de quatre grands groupes : tortues, élasmodontes, mammifères marins et oiseaux. Pour le Parc, et grâce au recrutement d'une chargée de projet arrivée au mois de mai 2024, il s'agit de développer et d'animer des chartes de bonnes pratiques auprès des usagers. L'objectif est d'améliorer la connaissance des espèces et la prise en compte de leur sensibilité par les usagers de loisirs dans leurs pratiques. Pour cela, différentes actions locales ont été réalisées :

- Animation et renforcement de la Charte « bateau bleu » avec les loueurs de bateaux et création d'un guide sur l'éconavigation et les bonnes pratiques à adopter pour réduire son impact sur la biodiversité marine ;
- Animation et renforcement du partenariat avec les structures de whale-watching (embarquements, conférences...) ;
- Mise en place de conférences pour sensibiliser à la diversité et à la sensibilité des espèces.

Axe stratégique 2

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MARITIME

En raison du départ à la retraite de la chargée de mission « Patrimoine culturel maritime » au mois d'avril et du non renouvellement du poste, les actions sur cette thématique ont dû être réduites en 2024. Une personne en alternance a été recrutée en décembre 2023 jusqu'à fin octobre 2024.

Projet 1

« REFLETS D'ÉPAVE » Exposition itinérante pour la valorisation de l'épave romaine Port-Vendres 1



Port-Vendres - © Victoria Magenti / Office français de la biodiversité

L'exposition itinérante sur l'épave romaine dite Port-Vendres 1 (fin du IV^{ème} siècle) a été exposée lors de l'évènement « Escale à Port-Vendres » qui s'est déroulé du 11 au 14 avril 2024. Dans ce cadre, le Parc a animé un stand durant toute la durée de l'évènement et a participé à deux tables rondes, la première sur la préservation du milieu marin et la seconde sur la préservation du patrimoine culturel maritime catalan.

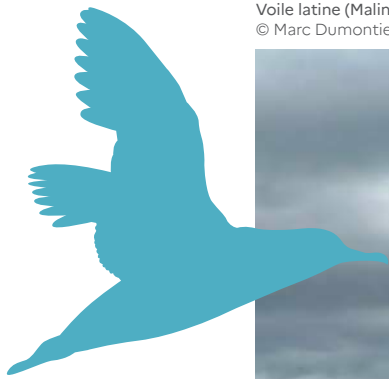
Projet 2

Valorisation des « Converses de Taverne »

Les « Converses de Taverne » du Parc, qui reprend l'idée du retour de mer des pêcheurs pour échanger sur leur journée, résultent d'une collaboration avec le musée de la pêche de Palamós. De 2017 à 2022, sept converses ont été organisées sur différentes thématiques, touchant entre 80 et 120 personnes chacune. Les enregistrements, captés durant ces moments forts, sont en cours de montage pour valoriser ces échanges riches.



Illustration d'une converse de taverne
© Yann Jézéquel



Voile latine (Malinska, Croatie)
© Marc Dumontier



Projet 3

Actions pour la transmission de l'Art de la navigation sous voile latine

Avec le soutien de la direction générale des patrimoines, le Parc est partenaire du CD 66 (Atelier des Barques) pour représenter la France dans le projet de reconnaissance de l'Art de la navigation à la voile latine, au patrimoine mondial de l'UNESCO, candidature regroupant aussi l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Croatie. Le Parc a participé au groupe de travail international qui a eu lieu en Croatie, pays porteur de la candidature, du 17 au 19 octobre 2024, pour avancer sur le dossier à constituer, qui sera déposé en 2025.

Projet 4

Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime

Afin de poursuivre son action de valorisation du patrimoine culturel maritime, le Parc a d'une part relancé un appel à projet sur cette thématique en 2024, d'autre part, il a participé à plusieurs événements, dont le « vire-vire » qui s'est déroulé le 7 septembre 2024.



Barque à voile latine
© Emmanuelle Rivas / Office français de la biodiversité

Axe stratégique 3

RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MILIEU

Projet 1

Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Les actions de caractérisation de la pollution par les déchets et la lutte contre cette pollution se poursuivent. Les différents suivis des déchets menés par le Parc (plages, flottants) contribuent à l'évaluation de l'ampleur de cette pollution et à son évolution dans le temps. La majeure partie de ces données peut être réutilisée dans le cadre de rapports européens (Directive cadre Stratégie pour le milieu marin).

Les enlèvements de déchets (déchets volumineux et engins de pêche perdus) se sont poursuivis avec 9 plongées réalisées, l'enlèvement et la mise en décharge avec filière de valorisation agréée de 19 pneus, ainsi que 2 pots à poulpes, 150 m de bout.

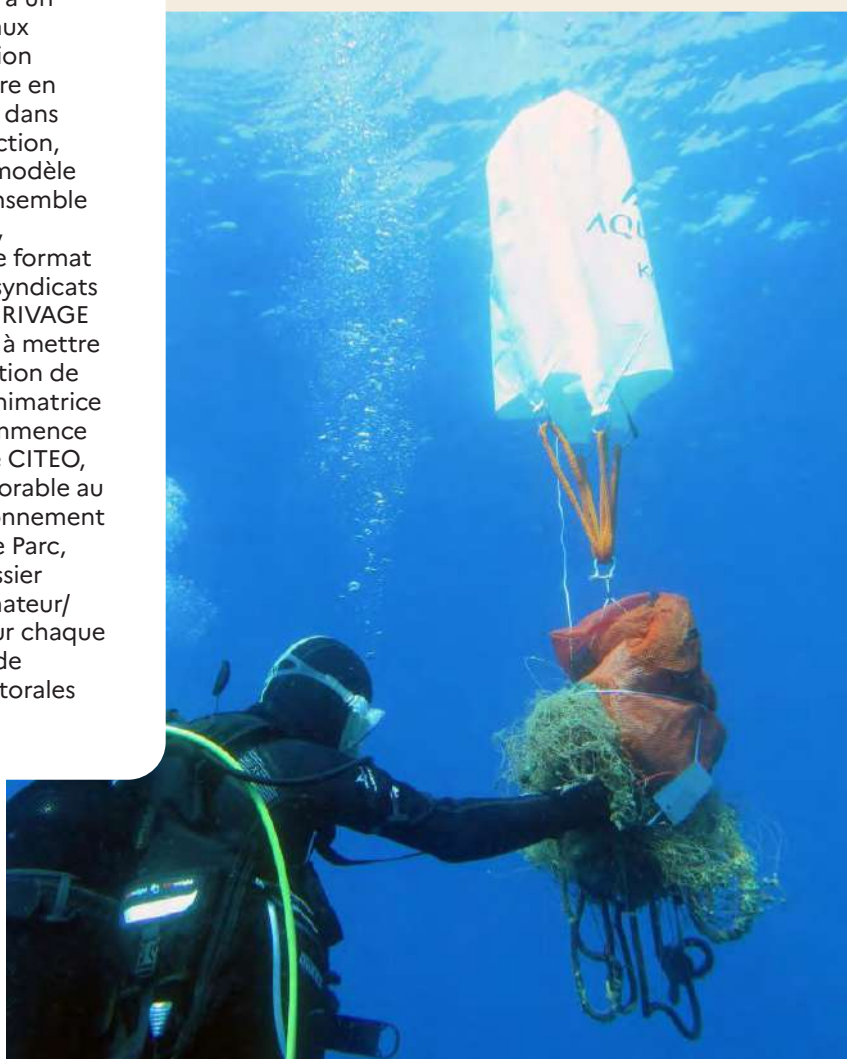
En 2024, la poursuite des discussions engagées avec les Syndicats de bassins versants (Tech, Têt, Réart, Agly), et le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ont abouti à un travail commun avec l'aide de deux bureaux d'étude (Biotopie et Espelia) sur la réalisation d'un état des connaissances sur le territoire en matière de déchets (à terre, sur le littoral, dans les fleuves et en mer) ainsi que la construction, au cours de 3 ateliers thématiques, d'un modèle de gouvernance en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (syndicats, communes, associations, scientifiques, entreprises). Le format d'un observatoire constitué du Parc, des syndicats mixtes de bassins versants et du syndicat RIVAGE a été retenu, avec des actions prioritaires à mettre en œuvre dès 2025 que sont : la construction de l'observatoire, le recrutement d'un/une animatrice et d'une action de sensibilisation « ici commence la mer ». En faveur de ce projet, la société CITEO, nouvellement partenaire de l'OFB, est favorable au financement de tout ou partie du fonctionnement ou d'actions sur la gestion des déchets. Le Parc, en début d'année 2025, proposera un dossier incluant : le financement du poste d'animateur/trice sur 3 ans, un diagnostic au linéaire sur chaque bassin versant, l'installation de systèmes de capture des déchets sur les communes littorales en première intention.

Projet 2

Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet Saint-Nazaire

Ce projet, en partenariat avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart resté en « stand by » durant les années 2022 et 2023, faute de financement, a obtenu l'accord de l'Agence de l'eau en fin d'année 2023. D'ici 2026 (fin de la convention avec le SMBVR), l'ensemble des conditions météo (crues, étiage, tramontane forte) devraient être réunies pour mener à bien les mesures de flux polluants à la fois en amont de l'étang de Canet-en-Roussillon (site du conservatoire du littoral), lagune la plus polluée de la région Occitanie, et en aval, avec en sus, des mesures prises concomitamment des deux côtés de l'étang.

Remontée de filets perdus
© Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité





Projet 3

Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

La filière de recyclage déployée en 2024 sur le territoire du Parc par anticipation de la future filière REP « Engins de pêche contenant du plastique » crée par la loi AGECE, a vu son activité mise en « stand by » en cette fin d'année. Le désistement du partenaire GLOKIS, en charge de l'animation de la filière, a entraîné un arrêt de la collecte et du conditionnement des filets sur les ports. Grâce à l'implication des nombreux autres acteurs de la filière, des solutions ont été mises en œuvre afin d'assurer un service minimum au maintien de la filière.

Aujourd'hui, il est prévu que le CEPRALMAR (centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes) prenne le relais de l'animation de la filière début 2025. L'action de ce nouveau partenaire permettra de relancer la filière et d'assurer son fonctionnement pérenne. La filière est ainsi nouvellement structurée par les acteurs suivants :

- Les 45 patrons pêcheurs ainsi que les gestionnaires de ports, entièrement engagés dans cette démarche ;
- Le Parc naturel marin qui a financé l'étude de faisabilité grâce au soutien du WWF France, et appuyé la structuration de cette filière, en finançant notamment les bacs de récupération installés dans les ports ;
- La recyclerie d'Elné, association de réinsertion, en charge du ramassage des filets dans les ports et du conditionnement des nappes ;
- Le CEPRALMAR, qui coordonne la collecte en région ;
- La société Fil & Fab, basée à Plougonvelin (région Bretagne), qui se charge de la transformation des filets en granulés qui pourront être revendus à des marques et à des industriels pour les incorporer dans leurs produits. La société formera également les chantiers d'insertion et les pêcheurs.



Projet 4

Évaluation de l'utilisation des données satellites pour la surveillance de la qualité de l'eau dans le Parc

CONTEXTE ET ENJEUX : la chlorophylle, pigment contenu dans le phytoplancton, est un des paramètres utilisés pour évaluer la qualité de l'eau (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Cadre Stratégie Milieu Marin), et retenu parmi les indicateurs du Parc. Les apports provenant des bassins versants sont en partie à l'origine de l'enrichissement du milieu marin, favorisant le développement du phytoplancton. Les images satellite permettent d'identifier les zones d'apport, la répartition spatiale et le développement du phytoplancton.

Le Parc souhaitait évaluer la faisabilité de se doter d'un système de surveillance de la turbidité et de la concentration en chlorophylle-a par satellite pour alimenter un tableau de bord utile à la gestion. Une combinaison de données historiques satellitaires à moyenne et haute résolution et de données de forçages météo-hydro-océaniques ont été utilisées pour établir une vue globale des régimes de turbidité et d'activité phytoplanctonique dans l'emprise et sur les étangs de Canet et de la Palme.

OBJECTIFS : Les objectifs de l'étude ont été définis en co-construction par la société i-Sea et le Parc.

- Définition des indicateurs utiles à la connaissance et la gestion du milieu marin
- Démonstration du dispositif (exploitation des données de forçage hydro-météo et physico-chimiques liées à la dynamique des paramètres turbidité / chlorophylle-a, base de données de référence sur une profondeur temporelle de 10 ans, évaluation de la précision du système)
- Évaluation des bénéfices pour l'augmentation de la connaissance et la prise de décision (analyse des climats de turbidité et de l'activité phytoplanctonique, étude des conditions moyennes et extrêmes, dynamique saisonnière et événementielle, de l'influence des petits fleuves, des tendances à long terme (20 ans) et analyse sur des lagunes côtières).

BUDGET : 55 169 Euros

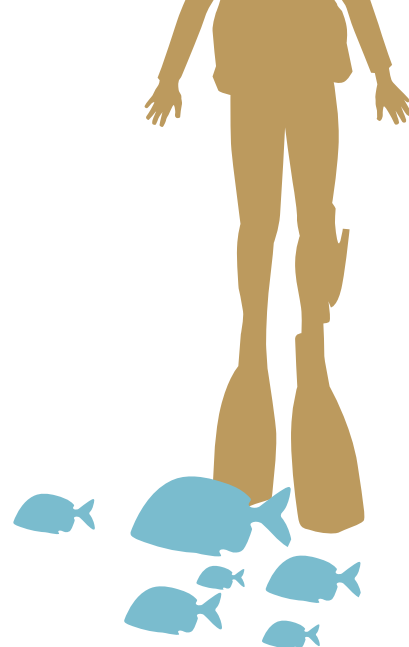
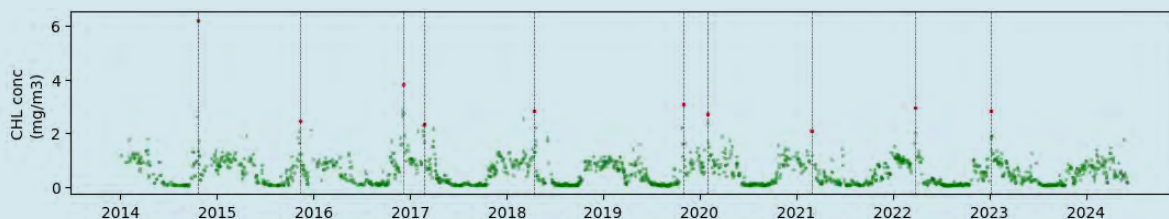
PRESTATAIRE : Société i-Sea

RESULTATS : L'analyse des chroniques de turbidité a montré une prévalence d'un régime de turbidité faible à très faible associé à des sédiments diffus en transit et passant le long du littoral du PNMGL à la faveur du courant liguro-provençal prédominant dans la région. Des cas moins fréquents de turbidité moyenne à forte, se produisant le plus souvent en hiver et au printemps, sont caractérisés par des conditions météo-océaniques instables et/ou par des épisodes de crues impactant les littoraux du Parc. Le panache du Rhône, malgré sa distance par rapport au Parc, peut très ponctuellement l'atteindre par l'est.

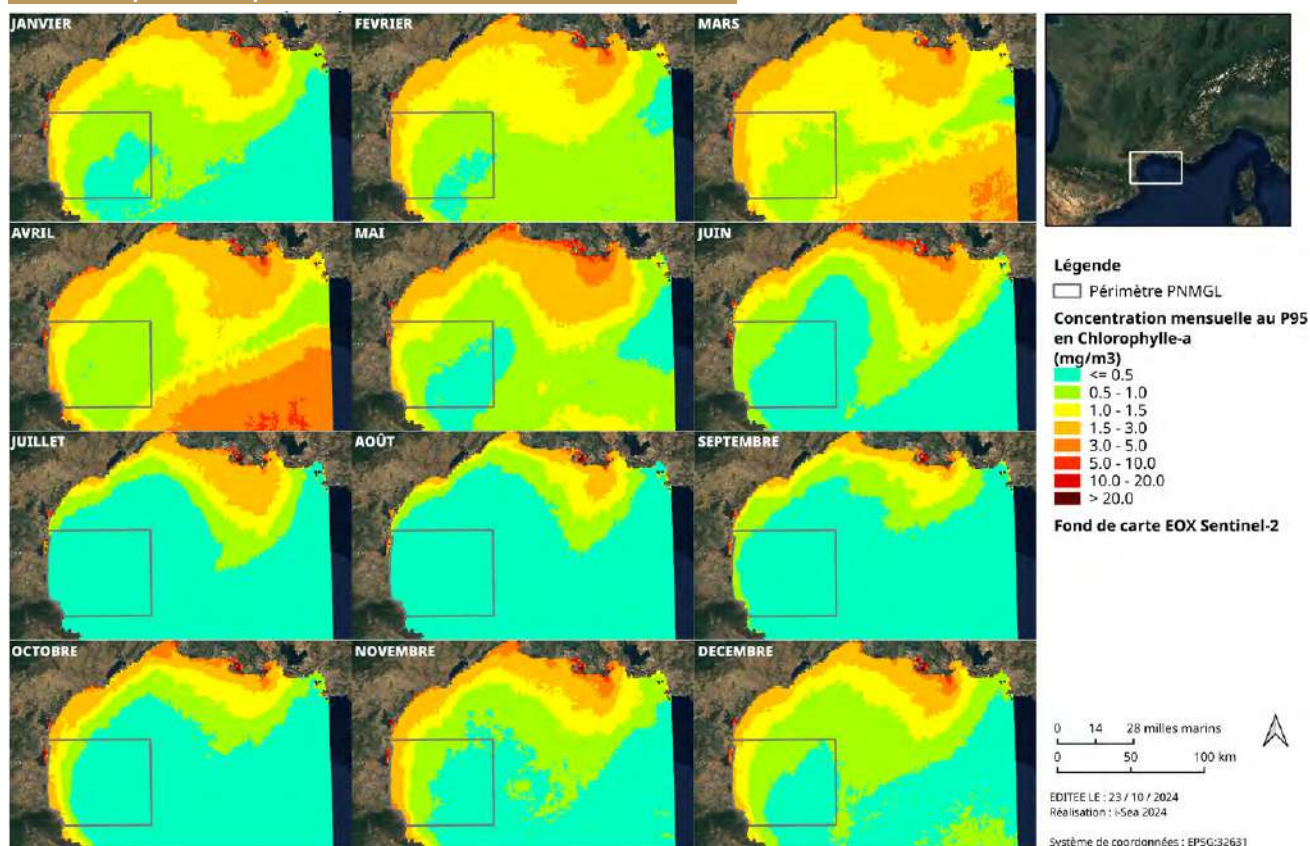
L'analyse de la chlorophylle montre l'existence de deux bassins principaux de production primaire dans le golfe du Lion, le premier en bordure des panaches fluviaux, le Rhône étant le plus important contributeur régional, le second plus au large, au-delà du plateau continental. Le printemps est la saison d'activité la plus intense avec l'automne. Le débit des fleuves côtiers et la saison semblent être les principaux moteurs de l'activité chlorophyllienne.

Les profils temporels sur 20 ans des concentrations en chlorophylle ont fait apparaître une légère tendance à la diminution de l'activité phytoplanctonique dans les secteurs côtiers sud du Parc sur les dernières années. Plus au large, des cycles d'activité de plusieurs années se dessinent avec une alternance entre périodes plus productives et d'autres moins productives.

Profils temporels extraits au point de référence 1 de la concentration en chlorophylle issue de la série temporelle de produits CMEMS à 1 km



Climatologies mensuelles percentile 95 de concentrations en chlorophylle définies à partir des produits CHL CMEMS entre 2004 et 2023



Enfin, l'analyse des profils temporels des lagunes a permis de faire apparaître des dynamiques différentes pour chacune d'entre elles :

- Étang de La Palme – augmentation des épisodes de forte turbidité, redistribution des herbiers et épisodes intenses d'activité chlorophyllienne en 2023-2024,
- Etang de Canet – disparition complète des herbiers en 2019, pics de turbidité élevés et prolongés parfois sur quelques semaines.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES : Cette étude a permis de mettre en avant l'intérêt de l'utilisation des données satellitaires à moyenne et haute résolution, notamment pour leur capacité à spatialiser les paramètres de qualité de l'eau et par la riche archive historique à laquelle elles donnent accès. Des limites associées à ces données satellitaires et à leurs produits dérivés ont également été évaluées afin de mettre en avant les précautions à prendre lors de l'interprétation de ces résultats.

Exemple d'un bloom phyto et de forte turbidité sur l'étang de Canet (S2 15/10/2016 - 22/01/2023)



Axe stratégique 4

ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE SUR LES ENJEUX DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESPACE LITTORAL ET MARIN

4.1 / Accompagner les acteurs de loisir nautique vers le développement durable de leurs activités



© Alix Goimard / Office français de la biodiversité

Projet 1

Connaissance et suivi des usages de loisir

Le Parc poursuit et intensifie le volet connaissance des usages de loisir en mer. Pour cela, il mène différents types de suivis. En 2024, les données de 17 survols réalisés dans le cadre des campagnes MEDOBS ont été acquises pour affiner la connaissance de la répartition des usages. La base de données permettant de suivre l'évolution des structures de loisir implantées sur le Parc a été actualisée. Le Parc a démarré un projet de recherche avec le CNRS sur l'impact du tourisme sur les communautés de poissons. Ce projet s'est traduit par 3 campagnes de collectes de données (hydrophones, vidéos, prélèvements) en baie de Paulilles, données qui sont en cours de traitement.

Projet 2

Caractérisation et accompagnement du nautisme via l'engagement « bateau bleu »

Pour la 2^e année, les structures de location de bateaux ont signé la convention « Bateau Bleu », démarche portée conjointement par le Parc et la Fédération des industries nautiques pour mettre en avant. Localement, des fiches sur les bonnes pratiques d'éconavigation (carénage, gestion des eaux noires et grises, cétacés) ont été réalisées pour les professionnels. A l'échelle de la façade, le Parc a contribué à la démarche d'extension de Bateau bleu qui se déploie en 2025 dans de nouvelles AMP.



© Léa Normand / Office français de la biodiversité



Campagne de sensibilisation impact UV
© Clarisse Chevry / Office français de la biodiversité

Projet 3

Valorisation des acteurs de kayak et paddle engagés dans le dispositif de charte « Guide d'observation partenaire du Parc »

Le Parc est engagé depuis 2022 avec 9 structures de kayak/paddle au travers de la charte « Guide d'observation partenaire ». En 2024, une campagne de sensibilisation à l'impact des filtres UV (crème solaire) sur le milieu marin a été réalisée dans le cadre d'un stage de Master via l'appui des structures de kayak/paddle, pour amorcer un changement des comportements. Des brochures et affiches d'informations ont été réalisées avec le concours de l'Observatoire océanologique de Banyuls. Les moniteurs des clubs ont été formés et 400 tee-shirts anti-UV ont été mis à leur disposition pour être proposés à leurs clients comme alternative aux produits cosmétiques.

Projet 4

Soutien et valorisation des éco-manifestations sportives organisées sur le Parc

Pour valoriser les démarches éco-responsables sur son territoire, le Parc soutient les organisateurs de manifestations sportives qui s'engagent dans cette voie. En 2024 le Parc a de nouveau été partenaire du Mondial du vent (Leucate) et de la swimrun côte Vermeille (Argelès). Il a participé activement à la 3e édition du Trophée du Parc, étoffée cette année de vires-vires à voile latine et d'initiations en opticassous gratuites pour les enfants.



© Nolwenn Mignot / Office français de la biodiversité

Projet 5

Contribution aux démarches locales d'éco-tourisme littoral et marin

Le Parc travaille en réseau avec tous les parcs naturels d'Occitanie sous le pilotage du comité régional du tourisme et cette convention vient d'être renouvelée. Dans ce cadre, un carnet d'inspiration collectif a été produit en 2024 à l'attention des professionnels du tourisme. Le Parc participe aussi depuis 2020 aux travaux

de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, en charge de la pérennisation, de la sécurisation et de la qualification de l'offre des sports de nature. Localement, le Parc soutient l'Office de tourisme intercommunal Pyrénées Méditerranée dans le démarrage de sa démarche vers le label « Green destination ».



Projet 6

Animation du test de déclaration de la pêche de loisir avec l'application CatchMachine

En 2024, une nouvelle réglementation encadrant la pêche de loisir dans le Parc naturel marin du golfe du Lion (PNMGL) a été instaurée. Elle impose une demande d'autorisation d'activité obligatoire des pêcheurs à réaliser via l'application CatchMachine, un encadrement des captures (quotas journaliers et par espèces, tailles minimales de capture, périodes de repos biologique) et encourage une déclaration volontaire des prises via CatchMachine. Cette évolution, après deux ans de concertation, répond à la nécessité de préserver les ressources halieutiques tout en maintenant une activité durable. Le déploiement de cette réglementation a nécessité un effort conséquent de sensibilisation et d'accompagnement des pêcheurs. Malgré quelques réticences, la mise en place de ces mesures a permis d'instaurer un cadre plus structuré pour cette activité largement pratiquée.

Les objectifs du Parc pour 2024 étaient de faciliter l'adhésion à la nouvelle réglementation, d'améliorer la collecte de données sur la pratique et de sensibiliser divers profils de pêcheurs. La sensibilisation s'est appuyée sur la distribution d'outils pédagogiques dans les magasins, offices de tourisme et capitaineries, des rencontres auprès des clubs de pêche. Un travail sur CatchMachine a été réalisé avec le développeur afin d'optimiser certaines fonctionnalités pour simplifier la demande d'autorisation de pêche et la déclaration des prises. Des améliorations sont toujours en cours.



Autorisation de pêche obligatoire

L'autorisation de pêche annuelle est obligatoire sur le Parc.

Obtenez-la gratuitement via l'application CatchMachine et restez informés de la réglementation et des bonnes pratiques.

Mieux connaître, c'est préserver !

Partagez vos captures sur CatchMachine pour contribuer aux études scientifiques.

Quantité maximale des prises prélevées ou détenues dans le Parc

Prises = poissons et céphalopodes confondus

10 prises / pêcheur / jour

30 prises / bateau de 3 pêcheurs ou plus / jour

Dans la limite des quotas et tailles précisés au dos du document.

Espèces interdites à la capture



Corb / *Sciaena umbra*



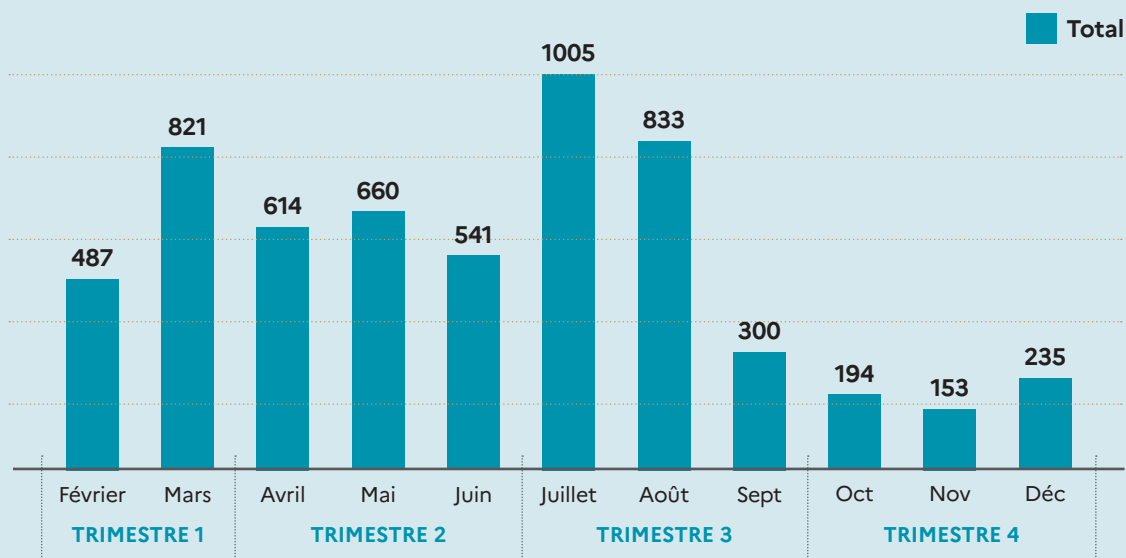
Labre vert / *Labrus viridis*



Mérou brun / *Epinephelus marginatus*

Le non-respect des prescriptions de l'arrêté de pêche maritime de loisir sur le Parc naturel marin du golfe du Lion est puni d'un maximum de 22 500 € d'amende (article L945-4 du code rural et des pêches maritimes).

Évolution du nombre d'autorisation de pêche en 2024



Le projet a été mené en partenariat avec la DIRM et l'Ifremer. La réponse du PNMGL à l'appel à projet de la DIRM a permis le recrutement d'une chargée de projet pour le déploiement de CatchMachine. Le Parc a financé la production et la diffusion des outils de communication. Le bureau d'études GeDen a été sélectionné pour effectuer une campagne de sensibilisation pluriannuelle sur 28 mois.

En 2024, 5 843 autorisations de pêche ont été délivrées, avec des pics en juillet et août. Plus de 8 000 guides immergeables et 10 000 flyers ont été distribués dans 76 points relais (capitaineries, offices de tourisme, magasins de pêche, clubs de pêche). Une communication renforcée a été assurée via la presse locale, les réseaux sociaux et des permanences physiques, permettant d'informer plus de 430 pêcheurs en présentiel et distanciel.

Par ailleurs, des rencontres avec les clubs de pêche et des interventions en mer ont complété cette action. Toutefois, des obstacles ont été rencontrés, notamment la contestation de la réglementation par un collectif de pêcheurs et des difficultés techniques avec l'application CatchMachine. La déclaration volontaire des captures reste limitée : seulement 10% des pêcheurs ont enregistré leurs prises, soulignant la nécessité d'un meilleur accompagnement et d'une incitation accrue. Malgré ces difficultés, la campagne a permis de mieux faire connaître la réglementation et de compléter la connaissance de l'activité pêche dans le Parc, permettant d'ajuster et d'améliorer la réglementation le cas échéant.



Pour 2025, l'accent sera mis sur l'amélioration de CatchMachine, le renforcement des actions de sensibilisation et une collaboration accrue avec les clubs de pêche. Un travail sur l'accompagnement des pêcheurs pour la déclaration volontaire des captures sera engagé.

4.2 / Accompagnement sur les risques côtiers et les grands aménagements



Projet 7

« Ambition Littoral » : vers la constitution d'une communauté de littoralistes

La démarche « Ambition Littoral », portée par le Parc depuis 2019, se poursuit. En 2024, le Parc a avancé le projet LittoSIM (jeu didactique de simulation du risque de submersion). Une plateforme d'information en ligne, espace dédié au partage de connaissances sur le littoral et la mer développée en 2024, sera prochainement en ligne. Cet espace s'adresse à toute personne désireuse d'en savoir plus sur le fonctionnement de l'environnement littoral, ses enjeux de conservation et ses perspectives d'évolution.

La conscience des risques côtiers par les habitants ou usagers est importante pour identifier des actions concrètes et efficaces. A l'été 2024, un « vélo-caravane » est allé à la rencontre de personnes pour discuter avec eux sur plusieurs lieux de vie de la côte sableuse et de la côte rocheuse.

Projet 8

Mise en œuvre d'un plan raisonné des pratiques de nettoyage des plages à l'échelle du Parc

Les pratiques de nettoyage des plages ont un impact important sur la biodiversité et la stabilité de la plage, sur l'ensemble du littoral du Parc. En 2024, le Parc a reconduit pour 3 ans les enquêtes de perception auprès des usagers des plages, sur les pratiques de nettoyage et le rôle de la laisse de mer. En complément, une consultation de toutes les communes a été réalisée pour mettre à jour leurs pratiques de nettoyages de chaque plage et préparer un plan raisonné adapté.



Nettoyage de plage

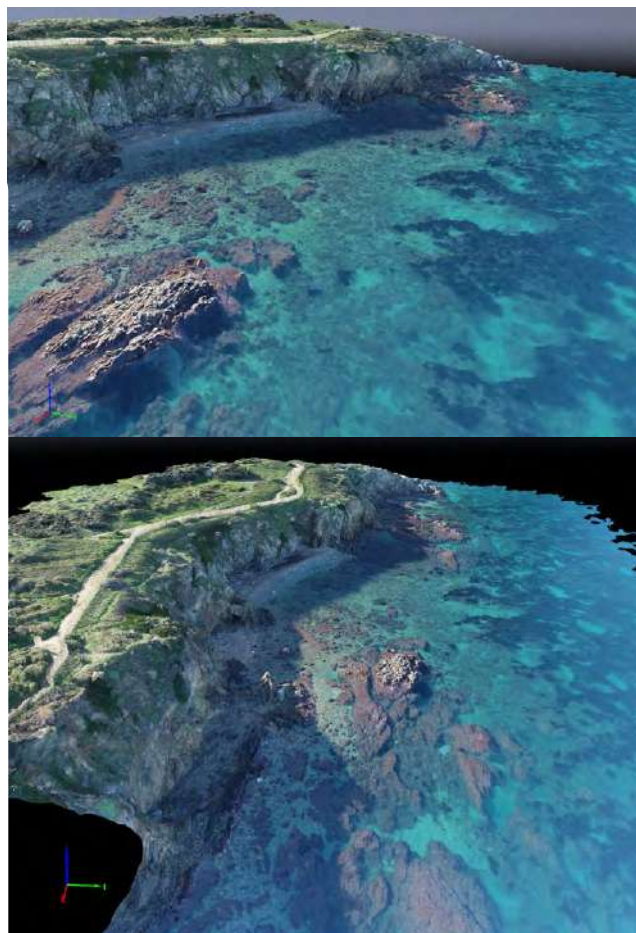
© Marie Morineaux / Office français de la biodiversité



Projet 9

Etude de la dynamique du trait de côte (DYNATC)

Fin 2024, trois agents ont été formés au télépilotage de drones, ce qui permet au Parc de démarrer le suivi photogrammétrique des falaises de la côte rocheuse de la côte Vermeille. Complémentaires des données LiDAR, obtenues en 2020 sur la côte rocheuse, ces vols drones offrent la possibilité d'observer et d'évaluer l'évolution du littoral.



Projet 10

VAE SOLI. Vers une approche d'évaluation socio-écologique de l'impact du bois flotté et de la laisse de mer sur la biodiversité du milieu littoral du Parc

Le projet « VAE SOLI » vise à améliorer la compréhension du rôle des dépôts de laisse de mer et de bois flotté sur le fonctionnement de l'écosystème littoral. Par exemple : « Le projet a débuté au CEFREM, notre partenaire, par l'engagement d'un thésard. »



Laisse de mer

© Elodie Cubillas / Office français de la biodiversité

Projet 11

Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite

Avec 100 km de linéaire côtier incluant 35 km de côte rocheuse, le Parc a exploré les possibilités de couvrir l'ensemble de son territoire dans un laps de temps limité et de répéter cette observation dans un délai restreint. Les images satellites haute résolution (HR) Sentinel et très haute résolution (THR) Pléiades, couplées à des acquisitions de terrain plus parcellaires permettent de renforcer et pérenniser un ensemble d'indicateurs et d'acquérir une compréhension approfondie du fonctionnement morpho-hydro-sédimentaire du littoral, des impacts des événements météorologiques extrêmes (tempêtes) et des effets des activités humaines, ainsi que des forçages imbriqués.

L'objectif de ce projet est d'évaluer et de démontrer l'utilité des techniques basées sur l'analyse d'images satellitaires pour enrichir spatialement et temporellement les suivis déjà en place dans la région. Son objectif est de confirmer l'utilité de ces méthodes novatrices et de mettre en lumière la complémentarité des approches afin de fournir une vision complète, actualisée et exhaustive de l'évolution des systèmes côtiers de la zone.

Fin 2024, la société I-sea a présenté les résultats des traitements d'images calibrées et optimisées avec les levés et observations de terrain mis à disposition par l'ObsCat sur :

- Évolution géomorphologique du littoral (2017 – 2024)
- Suivi du trait de côte (jet de rive) sur les côtes sableuses et rocheuses
- Suivi des barres sableuses d'avant-côte
- Suivi de la bathymétrie des petits fonds
- Cartographie et suivi des habitats dunaires et de la couverture végétale

Turbidité et matières en suspension (MES) :

- Suivi des panaches de turbidité induits par les activités anthropiques sur le littoral (rechargements, travaux portuaires ou EMR)
- Suivi des panaches de turbidité au sortir des petits fleuves en cas d'événements météo-marins extrêmes



Projet 12

Littosat GL, l'application web au service du suivi environnemental par satellite

Littosat GL est une interface graphique en ligne (web-viewer), intuitive et open source, développée pour le Parc par la société Hytech-imaging. Elle permet de visualiser de manière simple et claire les indicateurs environnementaux déterminés par imagerie satellite, tels que le trait de côte, l'évolution de la couverture végétale des dunes, l'évolution de la bathymétrie des plages ou encore la qualité physico-chimique de l'eau.

Projet 13

Suivi du projet(s) d'éoliennes flottantes dans le Parc ou à l'échelle de la façade méditerranéenne

Le développement des éoliennes offshore se décompose en deux étapes distinctes : la ferme pilote qui devrait entrer en service milieu d'année 2025 et les futures implantations de fermes commerciales : première phase de 250 MW (AO6) au large de Gruissan puis son extension, de 500 MW (AO9), à cheval sur la limite nord du Parc.

En 2024, le Parc a poursuivi son implication dans les instances dédiées (Comité de suivi et conseil maritime de façade) pour chacun de ces projets.

4.4 / Accompagner le Conseil de gestion sur les enjeux actuels de gestion du territoire

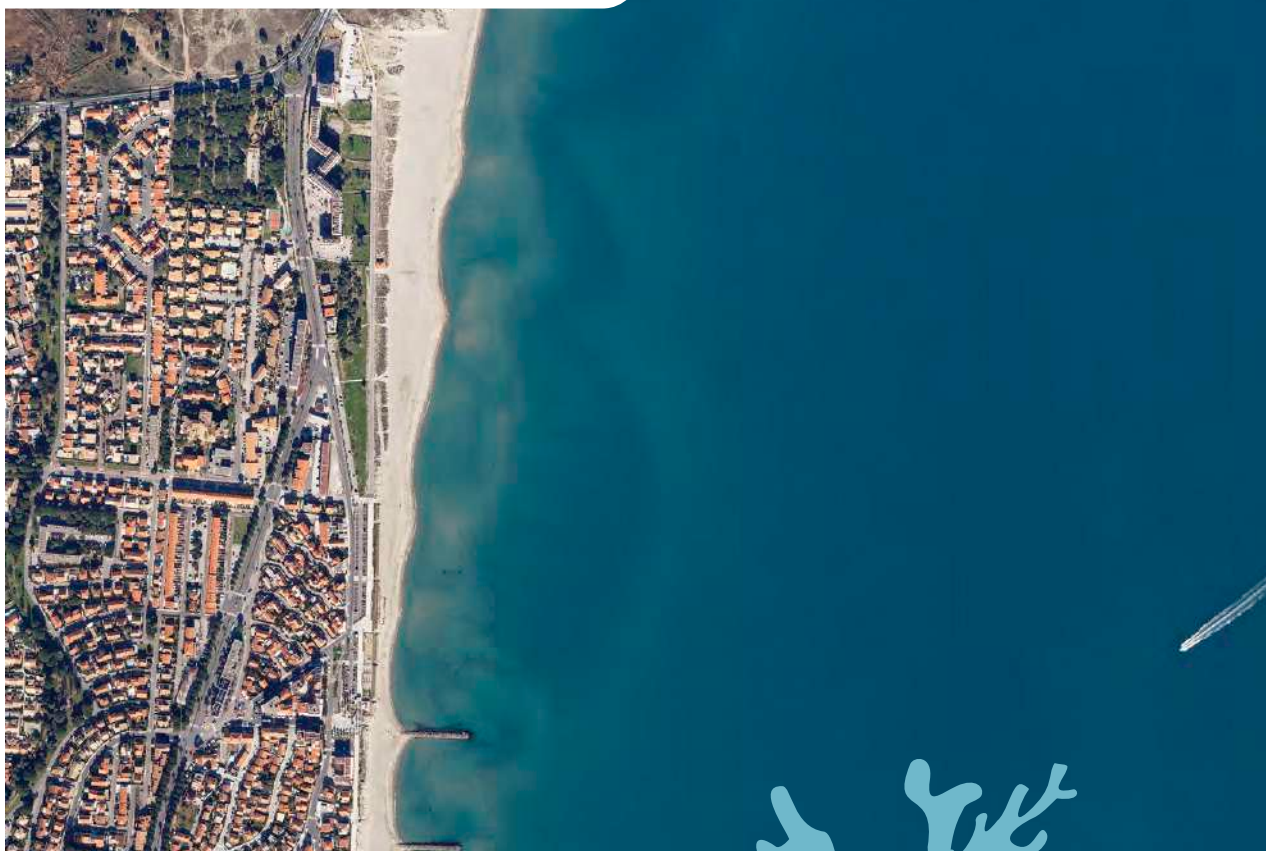
Projet 14

Ambition 2029

Pour clore le travail de bilan et de perspectives du mi-parcours du plan de gestion du Parc engagé avec le conseil de gestion en 2023, un plan d'action établi sur ses 5 dernières années a été proposé. Il s'articule autour de 5 grandes thématiques :

- Poursuivre les efforts de connaissance pour guider la gestion
- Renforcer la protection des écosystèmes et des espèces en intervenant sur la suppression ou la réduction significative des pressions
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel
- Assurer une surveillance et un contrôle des activités en mer
- Communiquer et sensibiliser les publics aux enjeux marins de Méditerranée et du Parc

et fixe des objectifs à atteindre à 2029. C'est ce cadre qui permettra de définir les actions qui figureront en priorité dans le programme d'action qui sera annuellement proposé au conseil de gestion. Après une première présentation en septembre, le conseil de gestion a adopté par délibération le document amendé en décembre.



© Frédéric Hédelin

4.5 / Susciter, développer ou participer à des projets

Projet 15

Organisation d'un appel à projets

Pour le 9^e appel à projets du Parc, les thématiques retenues par le conseil de gestion étaient les suivantes :

- **Thématique 1** : restauration et mise en valeur des patrimoines matériel et immatériel d'intérêt culturel
- **Thématique 2** : accompagnement aux changements de pratique de gestion, de comportement et d'usage en vue d'une meilleure préservation des plages contre l'érosion tout en favorisant la conservation de la biodiversité littorale (laisse de mer et végétation dunaire, etc.).

- **Thématique 3** : conception de supports pédagogiques sur le thème « Comment réduire son impact environnemental sur le milieu marin et littoral du Parc ? ».

En 2024, 20 dossiers ont été reçus et instruits sur les thématiques 1 et 3, la thématique 2 n'ayant fait l'objet d'aucune proposition. Quinze projets ont été subventionnés à hauteur de 134 735 € (voir tableau), pour un montant total des projets évalué à 427 048 €.

A noter que certains projets ont fait l'objet de compléments de subvention par la Région Occitanie - Pyrénées- Méditerranée et le Conseil départemental des Pyrénées- Orientales dans le cadre de la synergie mise en place depuis 2019.

Thème	Titre	Organisme	Type d'organisme	Montant projet	Montant subvention
Patrimoine culturel	Restauration du mât de l'Idéal	Els amics de l'Idéal	Association	9 180,00 €	4 944,00 €
Patrimoine culturel	Valorisation des travaux sur le paillebot Miguel Caldentey : maquette, visites, podcasts	Association Els Amics Del Paillebot Miguel Caldentey	Association	5 790,00 €	4 623,00 €
Patrimoine culturel	Redonner vie au cassou d'étang "Froha"	Association Bonança	Association	5 579,00 €	4 200,00 €
Patrimoine culturel	Remplacement des membrures de la barque "Francoise"	La catalane du golfe	Association	2 012,00 €	1 600,00 €
Patrimoine culturel	Restauration de la voile et du moteur de la barque "Virgo Maria" pour un projet de sensibilisation	Challenge O2	Association	25 133	4 833,20 €
Patrimoine culturel	Autonomie du Libre penseur par l'installation d'un nouveau moteur électrique	Granyotarem	Association	6 285,00 €	5 028,00 €
Patrimoine culturel	Réfection du pont et renforcement du barrot de mât de la barque Rigo Rigo	Patrimoine maritime colliourenc	Association	9 100,00 €	5 100,00 €
Patrimoine culturel	Participation au financement du gréement dormant et courant	SIVU paillebot Migel Caldentey	Collectivité territoriale	60 000,00 €	13 500,00 €
Patrimoine culturel	Navalia : apprentissage grand public de l'archéologie naval en réalité virtuelle	Université de Perpignan / CEFREM	Université / Laboratoire de recherche	35 783,00 €	19 780,00 €
Patrimoine culturel	Restauration de la barque "l'Espérance"	Les amis de la barque l'Espérance"	Association	172 000,00 €	15 000,00 €
Sensibilisation	Création d'un carnet de photos et d'activité pour les écoliers d'Argelès sur Mer	Club Émeraude	Entreprise	11 200,14 €	8 900,14 €
Sensibilisation	Mon lopin de terre	Les petits débrouillards d'Occitanie	Association	13 598,02 €	8 000,00 €
Sensibilisation	Plage et Mer Veillées	SaVE : Sable, Vague, Environnement	Association	10 242,15 €	7 966,15 €
Sensibilisation	Jeu de 7 familles "la Méditerranée et nous"	LABELBLEU	Association	27 764,00 €	22 211,00 €
Sensibilisation	Kit sportifs Engagés pour les acteurs des sports nautiques en Occitanie	Association pour le bassin de Thau	Association	34 681,00 €	9 250,00 €

Projet 16

Élaboration de propositions d'actions et/ou participation dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens

Le Parc / OFB est sollicité chaque année par divers organismes pour répondre à différents appels à projets sur les plans régional, national ou européen. En 2024, le Parc a été impliqué dans une demi-douzaine de projets différents dont :

- RESMED+ : Université de Barcelone et l'UPVD - CEFREM (Interreg POCTEFA)
- SAUVAGE : CIRED qui fait suite au projet SAFRAN
- Futur-Obs : Sorbonne Université (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat »)
- RiOMAR : CEA - Laboratoire des sciences et du climat (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat »)
- MPA4Sustainability : DTU Aqua (Danemark) et CRILOBE (Financement Biodiversa)

4.6 / Accompagner, sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux environnementaux de leur territoire

Projet 17

Déploiement et relais d'actions de sensibilisation

Les informations diffusées par le Parc suivent le calendrier éditorial restitué dans le programme d'action ainsi que les événements qui surviennent durant l'année. Deux sujets ont marqué l'année : la nouvelle réglementation sur la pêche de loisir (février) avec la publication de 6 pages dans le journal L'Indépendant, la création de plaquettes et d'une affiche dédiée ; la ponte d'une tortue caouanne (été) qui a généré de nombreux articles de presse.

D'autres informations ont été déployées pour sensibiliser le grand public autour de l'impact de la crème solaire, l'importance de la laisse de mer et la fragilité des plages (flyer laisse de mer, littoral et plage), la biodiversité locale et les habitats emblématiques (posters et participation au guide nature d'Argelès-sur-Mer).

Les outils et actions déployés par le Parc ont visé prioritairement les professionnels acteurs de la mer dont les membres du conseil de gestion et ceux qu'ils représentent ainsi que le grand public ayant une activité en lien avec la mer ou résidant à proximité de la mer (communes du Parc). Des actions visant le grand public au sens large et les touristes commencent à voir le jour. Les scolaires bénéficient d'actions structurées (AME et contrat public-public avec le Biodiversarium-OOB-SU).

Le Parc poursuit le développement de ses outils :

- Le site internet du Parc qui est régulièrement alimenté avec des actualités, des événements et la documentation produite par le Parc. Des pages dites froides sont ajoutées selon les sujets traités. Le nombre de visiteurs uniques était de 2 945 en décembre 2025.
- La page Facebook du Parc : le nombre d'abonnés au 31 janvier 2025 était de 7 600. Environ 2,8 publications sont postées chaque semaine, tout au long de l'année.
- La playlist Youtube du Parc sur le compte de l'OFB : elle abrite toutes les vidéos réalisées par le Parc. En 2024, douze vidéos ont été produites.
- La plateforme Acast de l'OFB : une série de podcasts a débuté en 2024 (trois publiés). Des questions sur l'environnement et les enjeux du territoire sont posées à Pascal Romans de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer.
- La lettre d'information du Parc destinée aux membres du conseil de gestion et aux professionnels de la mer qui suivent déjà le Parc : 3 lettres ont été publiées en 2024. 238 personnes la reçoivent.

- Plusieurs outils ont également été imprimés par le Parc :
 - des posters sur les poissons du Parc, l'herbier de posidonie et les fonds sableux,
 - un guide immergeable et des affiches sur la nouvelle réglementation pêche de loisir
 - un guide sur la réglementation au sein des ZMEL
 - une carte de localisation des ZMEL et bouées d'amarrage
 - des affiches et autocollants sur les bons gestes « Que la mer est belle »
 - un guide sur l'impact de la crème solaire
 - un flyer présentant la plage, le littoral et la laisse de mer
 - le Parc a également participé à la rédaction du Guide nature Argelès-sur-Mer avec les agents de la commune / Réserve naturelle du Mas Larrieu.

Les liens se sont poursuivis avec la presse : 108 articles mentionnant le Parc ont été publiés, dont 47 dans L'Indépendant, 5 interventions télévisées et 10 interventions radio.

Côté événements, le Parc a été présent sur 70 événements tout public (soit environ 6/mois) dont 38 portés par le Parc (environ 3/mois), toutes cibles confondues (professionnels, grand public, scolaires, conseil de gestion) : 15 événements à destination des scolaires, 20 événements à destination du grand public (dont 10 Effets Mer)

Le Parc poursuit son travail avec les communes afin de faire passer des messages sur la mer vers les résidents dans les outils de communication des communes (gazettes et réseaux sociaux et création d'une page Parc dans les sites des communes).

Enfin, le Parc poursuit son action auprès des scolaires avec le Biodiversarium (OOB/SU). En 2024, huit classes de collégiens ont pris part au projet ainsi que quatre classes de primaire. Le contrat de coopération a été renouvelé pour deux ans et demi.



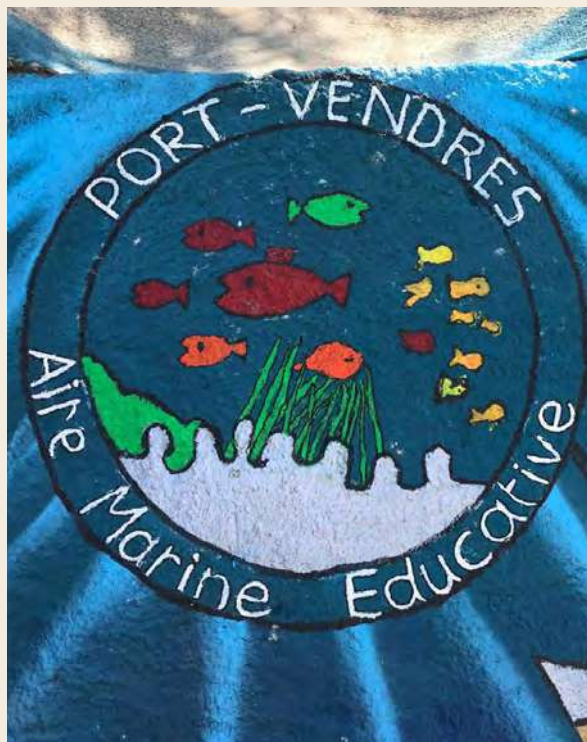
Projet 18

Aires marines éducatives : déploiement du dispositif

Une AME est un projet pédagogique et écocitoyen destiné aux écoles primaires et collèges. Durant l'année, les jeunes découvrent les enjeux environnementaux d'une zone littorale et réalisent des actions de protection du milieu choisies collectivement.

Le dispositif développé en 2024 comprend 7 AME de niveau primaire réparties sur 6 communes : Banyuls-sur-Mer, Canet-en-Roussillon, Cerbère, Leucate, Port-Vendres et Torréilles. Ainsi, ce sont près de 300 élèves qui ont été mobilisés pour gérer une petite zone littorale. Ce travail a été complété avec des journées d'échanges entre AME et avec des aires terrestres éducatives.

Quatre nouvelles AME rejoindront le réseau durant l'année scolaire 2024-25.



Fresque océane
© Marc Dumontier / Office français de la biodiversité



Projet 19

Les effets mer

Cette année le Parc a lancé « Les effets mer », une série de rendez-vous mensuels pour partir à la rencontre du public et faire connaître et comprendre les enjeux liés au milieu marin local. Inspirés des bars des sciences, les Effets Mer proposent des soirées conviviales et accessibles à tous, animées par le Parc et le média « Bleu Tomate ». L'occasion de mettre à l'honneur la mer Méditerranée, sa biodiversité et les grandes missions du Parc pour la protéger, avec la participation de partenaires scientifiques et associatifs. Les Effets Mer sont des événements qui font le vœu de toucher un public diversifié et adulte, averti ou non, qui puisse réagir en direct, exprimer ses questions, ses doutes et échanger avec les agents du Parc, le tout dans un endroit convivial. Un format qui casse les codes des conférences classiques. Un moment suspendu qui offre au Parc naturel marin l'opportunité d'embarquer les citoyens locaux comme les vacanciers au cœur de leurs missions pour qu'ils puissent s'approprier cette aire marine protégée qui est la leur.

Annexes

Annexe 1 • Avis rendus

Intitulé	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Entité ayant rendu l'avis	Avis rendu par le Parc	Reco. / Réserves	Conclusion de l'Autorité administrative
AOT curage Embouchure du Bourdigou	Travaux portuaires	Commune de Toreilles	20/02/2024	Directeur	Avis technique	Non	
Concours de pêche Trophée IVARA	Peche	LRMP FNPSA	01/02/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT recrutement sauveteurs	Aménagements cotiers	Commune d'Argeles sur Mer	Non rendu				
AOT CEFEREM hydrophone Projet TREC	Campagnes scientifiques	CEFREM	16/02/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT nasses pour capture et l'étude du crabe bleu	Campagnes scientifiques	syndicat RIVAGE Leucate	04/03/2024	Directeur	Avis technique	Non	
Renouvellement CUDPM Système assainissement Collioure	Aménagements cotiers	CCACVI	11/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Concours de pêche en apnée "Championnat régional LRMP"	Peche	ligue LRMP/FNPSA	18/03/2014	Directeur	Avis technique	Oui	AR DDTM 15-66 du 2/04/2024
Renouvellement concession de plage Argeles sur Mer	Aménagements cotiers	Commune d'Argeles sur mer	09/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Renouvellement agrément randos VNM - Barcares	Manifestations sportives	SARL AQUA LOISIRS	18/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT Pose cable raccordement ferme pilote	EMR	RTE	12/04/2024	Directeur	Avis technique	Non	
AOT imouillage individuelle Collioure	Mouillages	Association les Amis de Don Silvano	22/04/2024	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/20240138-0001 du 17 mai 2024
Randonnée VNM PARADISE JET	Manifestations sportives	PARADISE JET	18/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Randonnée AJMML	Manifestations sportives	AJMML - SAS Jet Xtreme	18/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Mondial du vent	Manifestations sportives	Commune de Leucate	Non rendu				AP PREMAR 072/2024 du 03/-avril 2024
Randos encadrées en VNM	Manifestations sportives	Leucate Jet Ski	18/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Randos encadrées en VNM - Canet-en-Roussillon	Manifestations sportives	Adrenaline Jet	18/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Concours de pêche	Manifestations sportives	Club Palangrotte côte catalane	19/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Renouvellement concession de plage	Aménagements cotiers	Commune de Cerbere	14/05/2024	Directeur	Avis technique	Oui	

Intitulé	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Entité ayant rendu l'avis	Avis rendu par le Parc	Reco. / Réserves	Conclusion de l'Autorité administrative
AOT installation hydrophone pour suivi crabe bleu	Campagnes scientifiques	Association Biotope pour la biodiversité	19/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/20240128-0001 du 7 mai 2024
AOT installation de stations de mesures de la turbidité RTE	EMR	RTE	19/04/2024	Directeur	Avis technique	Non	
Randos encadrées en VNM - St Cyprien	Manifestations sportives	JET AVENTURE	6630/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Randos encadrées en VNM St Cyprien	Manifestations sportives	ST CYP JET EVASION	30/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Randos encadrées en VNM - Banyuls	Manifestations sportives	PUREMOTION	30/04/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Concours de pêche	Manifestations sportives	AB Yachting	07/06/2024	Directeur	Avis technique	Non	
Renouvellement concession plage Barcarès	Aménagements cotiers	Commune du Barcarès	14/06/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
IOTA dispositif desalinisation	Aménagements cotiers	Commune de Saint Cyprien	06/06/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DREAL 2024199-001 du 17 juillet 2024
Concours pêche au gros	Manifestations sportives	THON CLUB DU ROUSSILLON	20/06/2024	Directeur	Avis technique		
AOT plateforme OCERGIE	EMR	OCERGIE	10/07/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT Manifestation culturelle	Aménagements cotiers	Commune de Banyuls sur mer	20/06/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2024178-001 du 26/06/2024
AOT mouillage en baie Ste Catherine Port Vendres	Aménagements cotiers	M. CUSSAC / CARDONER	20/06/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2024178-0002 du 26/06/2024
Festivals Les Déferlantes - Electrobeach	Autre	Commune de Barcarès	17/06/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2024184-0001 du 02/07/2024
Concours de pêche	Pêche	Gruissan Thon club	20/06/2024	Directeur	Avis technique		
Randonnées encadrées-Barcarès	Manifestations sportives	EURL BARCAJETS	20/06/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
Concours pêche	Pêche	ACTINAUTIC	20/06/2024	Directeur	Avis technique	Non	
Porté à connaissance - Travaux de confortement de la digue	Travaux portuaires	Commune de Collioure	17/07/2024	Directeur	Avis technique	Oui	Courrier DREAL 29/07/2024
Renouvellement AOT Les Roches Brunes à Collioure	Aménagements cotiers	SAS Les Roches Brunes	12/08/2024	Directeur	Avis technique	Non	

Intitulé	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Entité ayant rendu l'avis	Avis rendu par le Parc	Reco. / Réserves	Conclusion de l'Autorité administrative
Recherche archéologique sous-marine	Autre	DRASSM	13/08/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT Utilisation terre plein	Aménagements cotiers	Catherine DELONCLE SAINT RAMON	Non rendu				
Renouvellement AOT Plateforme REMIMED	Campagnes scientifiques	Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer	27/09/2024	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/2024 278-0001 du 04/10/2024
Porté à connaissance - Travaux d'aménagement du port	Travaux portuaires	Mairie de Sainte Marie	25/10/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DREAL 2024341-001 du 6 décembre 2024
Renouvellement autorisation système assainissement Argeles sur mer	Autre	Argeles sur mer	25/10/2024	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT Vendanges en fête	Manifestations sportives	Mairie de Banyuls-sur-Mer	Non rendu				AP DDTM/ SML/2024274-0001 du 30/09/2024
AOT expo photo memorial	Aménagements cotiers	Mairie d'Argeles sur mer	17/10/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2024309-0001 du 04/11/2024
AOT bouée POEM à Canet-en-Roussillon	Campagnes scientifiques	UPVD - CEFREM	25/10/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2024309-0002 du 04/11/2024
Projet installation plateforme LIDAR	EMR	AKROCEAN	Hors périmètre Parc				
Renouvellement AOT Barques catalanes Port Vendres en baie de Paulilles	Mouillages	Conseil Départemental 66					
Renouvellement CUDPM 3brises lames 2Epis Barcares	Aménagements cotiers	Perpignan méditerranée Metropole	Non rendu				
AOT METABOLOPORT Port Vendres	Campagnes scientifiques	CEFREM					
Renouvellement Ponton ALOES	Aménagements cotiers	Mairie de Cerbère					
Renouvellement AOT escahier Argeles sur mer	Aménagements cotiers	Mme PARENT					
Renouvellement concession 4 épis	Aménagements cotiers	SAINT CYPRIEN	17/04/2023	Directeur	Avis technique	Non	

Annexe 2 • Bilan des actions Natura 2000 année 2024

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement OFB année 2023	Autre cofinancement	Montant cofinan- cement	Temps agents tot	Montant total de la mesure
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Expertise et veille écologique	étude scientifique/ connaissance	2024	- €			240 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Suivi de la megafaune et des activités anthropiques	suivi	2024	3 980 €			183 jour(s)	3 980 €
FR9101482	Evaluation de l'état écologique par l'EBQI	suivi	2024	- €			132 jour(s)	- €
FR9101482	Suivi herbiers de posidonies dans les ZMEL	suivi	2024	- €			65 jour(s)	- €
FR9101482	Evaluation de l'état de conservation du corail rouge	suivi	2023	10 010 €			9 jour(s)	10 010 €
FR9101482	Participation aux instances de gouvernance de la RNMCB	animation	2024	- €			10 jour(s)	- €
FR9102016	Amélioration de la connaissance sur les récifs profonds	étude scientifique/ connaissance	2024	- €			10 jour(s)	- €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co- gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	mesure de gestion	2024	23 123 €			21 jour(s)	23 123 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Manifestations grand public et déploiement d'action de sensibilisation	information/ sensibilisation/ communication	2024	17 000 €			10 jour(s)	17 000 €
FR9101482	Education auprès des scolaires	animation	2024	101 742 €	Sorbonne université (Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer / Biodiversarium)		20 jour(s)	101 742 €
FR9101482 FR9102016 FR9102018	Fête de la Nature	animation	2024	1 620 €			3 jour(s)	1 620 €

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement OFB année 2023	Autre cofinancement	Montant cofinancement	Temps agents tot	Montant total de la mesure
FR9101482 FR9112034 FR9102012 FR9112035	Déploiement d'aires marines éducatives (AME), réflexion et mise en oeuvre de mesures de gestion des AME	information/sensibilisation/communication	2024-2025	41 000 €	Communes de Banyuls-sur-mer, Port-Vendres, Cerbère, Canet-en-Roussillon, Leucate, Torreilles, Elne, Le Barcarès, Argelès/Mer, Sainte Marie La Mer, Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée Agglo, Conseil Départemental 66, Associations LabelBleu et Nostra Mar, Coopératives scolaires et association parents d'élèves des écoles primaires, Service Départemental Jeunesse et Sports (DJES) 66		45 jour(s)	41 000 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013	Suivi des déchets sur les plages, déchets flottants et déchets présents sur les fonds marins	étude scientifique/connaissance	2024	- €			112 jour(s)	- €
FR9101482	Suivi et gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités (enlèvements des filets perdus)	mesure de gestion	2024	6 611 €			5 jour(s)	6 611 €
FR9101482	Gestion des mouillages écologiques	mesure de gestion	2024	40 000 €			25 jour(s)	40 000 €
FR9101482	Gestion des mouillages organisés de la baie de Paulilles (mesures compensatoires)	information/sensibilisation/communication	2024	- €			4 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Réflexion sur la mise en place de zone de protection forte	étude scientifique/connaissance	2024	38 662 €			5 jour(s)	38 662 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035	Surveillance et police	surveillance/police	2024	- €			190 jour(s)	- €
FR9102016	Caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons	étude scientifique/connaissance	3 ans	422 400 €			15 jour(s)	422 400 €

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement OFB année 2023	Autre cofinancement	Montant cofinan- cement	Temps agents tot	Montant total de la mesure
FR9101493 FR9101482 FR9102013	DYNATC et NETTPLAGE	information/ sensibilisation/ communication	3 ans	49 920 €			0 jour(s)	49 920 €
		étude scientifique/ connaissance					0 jour(s)	- €
		animation		- €			0 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035	Sensibilisation des pêcheurs de loisir aux bonnes pratiques : campagne sensipeche sur le terrain et distribution d'outil dans les points relais	information/ sensibilisation/ communication	2024				5 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Déploiement de la réglementation pêche de loisir encadrant les prélèvements de la pêche de loisir sur le Parc : - Elaboration d'une campagne de sensibilisation de la nouvelle réglementation (MAPA) - Sensibilisation/ information des acteurs de la pêche (magasins, associations, etc.) - Distribution d'outils sur le terrain et distribution dans les points relais	information/ sensibilisation/ communication	16 mois	140 880 €	DIRM	61 066 €	312 jour(s)	201 946 €
FR9102012	Mission de cartographie des engins de pêche perdus avec un sonar et enlèvement	suivi	2023- 2024	4 000 €			36 jour(s)	4 000 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013	Suivi d'espèce non indigène : callinectes sapidus	suivi	2024	- €			21 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Diffusion presse, réseaux sociaux et site web	information/ sensibilisation/ communication	2023	- €			50 jour(s)	- €
Total				900 947,73 €			1 528 jour(s)	962 013 €

Annexe 3 • Par la commune d'Argelès-sur-Mer

Site(s) concerné(s)	libellé de la mesure	nature/type	durée	temps agents tot	Montant total de la mesure
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	animation	2024	56 jour(s)	58 582 €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	mesure de gestion	2024	65 jour(s)	6 419 €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	surveillance/ police	2024	29 jour(s)	- €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	étude scientifique/ connaissance	2024	25 jour(s)	16 920 €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	information/ sensibilisation/ communication	2024	49 jour(s)	5 000 €
Total				224 jour(s)	86 921 €

Annexe 4 • Composition du conseil de gestion

référence de l'arrêté préfectoral conjoint n°334/2022 du 17 novembre 2022 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

Collège de l'Etat
DIRM
DREAL
DRAC
DDTM
Commandant de zone maritime

Collège des collectivités territoriales		
Organisme	Titulaire	Suppléant
CR Occitanie	Mme Agnes LANGEVINE	M. Christophe MANAS
CD66	Mme Hermeline MALHERBE	M. Nicolas GARCIA
CD11	M. Francis MORLON	M. Didier ALDEBERT
Communauté Urbaine PMM	M. Marc MEDINA	M. Robert VILA
CC Albères C V Illibéris	M. Antoine PARRA	M. Aimé ALBERTY
CC Sud Roussillon	Mme Nathalie PINEAU	M. Jacques FIGUERAS
Leucate	Mme Marie BRETON	M. Lucas JAULENT
Barcarès	M. Alain FERRAND	M. Marie-Laure GUIRADO
Torreilles	Mme Cécile MARGAIL	Mme Virginie PORTEILS
Sainte Marie la Mer	M. Edmond JORDA	M. Nicolas FIGUERES
Canet en Roussillon	M. Stéphane LODA	M. Jean-Marie PORTES
Saint Cyprien	Mme Katia ROMAGOSA	M. Jean ROMEO
Elne	Mme Annie PEZIN	Mme Sylvaine CANDILLE
Argelès-sur-Mer	Mme Julie SANZ	M. Didier LAFOND
Collioure	M. Antonio FERRERES	M. Joël BOUSCARRA
Port-Vendres	M. Gregory MARTY	M. Gabriel FERNANDEZ
Banyuls sur Mer	M. Jean-Michel SOLÉ	M. Guy VINOT
Cerbère	M. Christian GRAU	M. Jérôme CANOVAS

Collège des gestionnaires d'espaces naturels protégés		
Organisme (abrégé)	Titulaire	Suppléant
Repr. Gestion. RNMCB	Mme Martine ROLLAND	Mme Madeleine GARCIA VIDAL
Synd. mixte de gestion du PNR-Narbonnaise	M. Didier CODORNIU	M. Benjamin ASSIE

Collège des professionnels		
Organisme (abrégé)	Titulaire	Suppléant
CRPMEM Occitanie	M. Bernard PEREZ	Un représentant
CIDPMEM 66/11	M. Manuel MARTINEZ	Un représentant
Prud'homie de Leucate	M. Loïc DAVID	Un représentant
Prud'homie de Saint-Laurent-de-la Salanque	M. Marc ALBERNY	M. Stéphane ROSES
Prud'homie de Collioure-Saint Cyprien	M. Olivier DURIETZ	M. Lilian MARTINEZ
SR Conchy	M. Théo BONIFACE	M. Patrice LAFONT
Association Méditerranéenne des organisations de producteurs (AMOP)	Mme Perrine CUVILLIERS	M. Bertrand WENDLING
Chambre d'Agri. du Roussillon	M. Laurent BARREDA	M. Brice CASSAGNES
CCI - Perpignan/66	M. Marc BADIA	M. André JOFFRE
ADT 66	Mme Aude VIVES	M. Remy VERNIER
FNEAPL	M. François POCH	M. Damien BRASSART
GS3PO	M. Thierry BOUTHORS	M. Alain MAYER
Asso. des Armateurs privés fr	M. Guilhem HUBERT	M. Yoan SALOMON
UVPO	M. Serge PALLARES	M. Marc BERNADI
PRO-QUA-PORT		

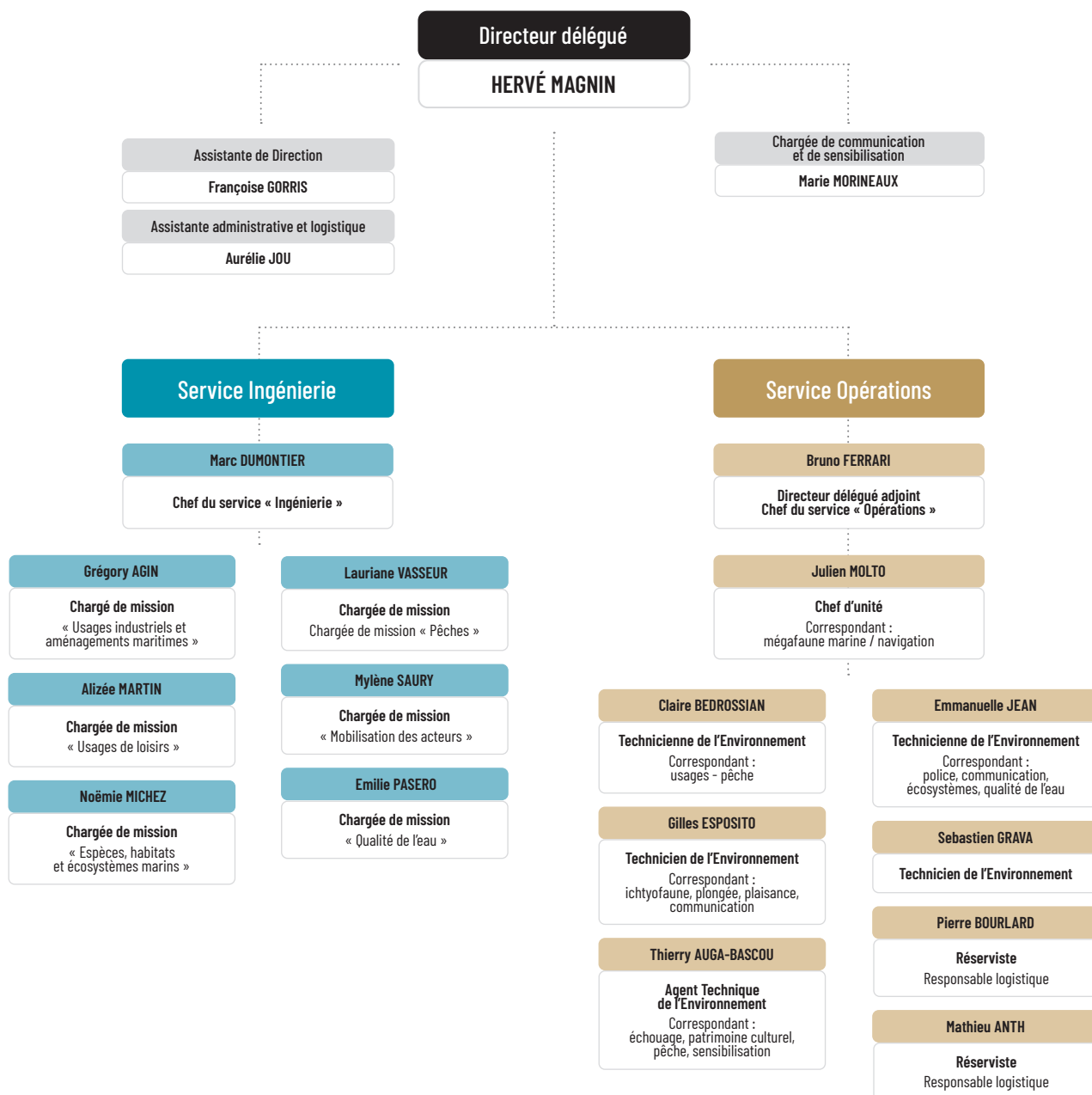
Collège des usagers		
Organisme (abrégé)	Titulaire	Suppléant
FNPPSF	M. Jean-Claude HODEAU	M. Christian GUIRAUD
FFPM	M. Jean-Marie PEREZ	M. Serge HOSTALLIER
FFEISSM	M. Pierre DUNAC	M. Eric DELMAS
Comité rég. FFV	M. Jacques DOUAY	M. Vincent GHORIS
FFPSA	M. Jean-Marie RAY	M. Jean-Bruno GURRIERI
Comité rég. FF motonautique	M. Eric FALGARONNE	M. Patrick MORANA
GA.PA.MAR	M. Jacques ROCHER	M. Alain SIRE

Collège des associations de protection de l'environnement		
Organisme (abrégé)	Titulaire	Suppléant
ASAME	Mme Raymonde LECOMTE	M. Jean-Marie MARCASSIN
Com. de cons.de la nature PO	M. Franck LARTAUD	M. Pascal ROMANS
GOR	M. Joseph HIARD	Mme Roselyne BUSCAIL
Asso. Charles Flahault	M. Bruno VOLAND	M. Jean-Marc LEWIN

Collège des personnalités qualifiées	
Organisme (abrégé)	Titulaire
OOB	M. Yves DESDEVISES
IFREMER Station Sète	Mme Maria RUYSEN
CEPRALMAR	M. Loïc LINARES
UPVD	M. Philippe LENFANT
	M. Nicolas ROBIN
Conservatoire du littoral	M. Cédric BOHUN
Pays Pyrénées-Méditerranée	Mme Nathalie REGOND PLANAS
Intuitu personæ - Préfet des PO	Mme Frédérique VIARD
	Mme Théa JACOB
Intuitu personæ - Préfet de l'Aude	M. Daniel ARMISEN

Commissaires du Gouvernement
Préfet des Pyrénées-Orientales
Préfet maritime de la Méditerranée

Annexe 5 • Organigramme







Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

Le rapport d'activités 2024
du Parc naturel marin du golfe du Lion
a été approuvé par le conseil de
gestion le 14 février 2025.

